



**ACADEMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours de recrutement de professeurs des écoles Session 2025

Rapport de jury

Contributeurs :

Madame Heidi BUDON-DUBARRY, DAASEN du Loiret, présidente du Jury académique du CRPE

Coordonnateurs des épreuves :

Monsieur Sébastien MOISAN, Inspecteur de l'Education nationale

Monsieur Loïc ROZIER, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional de français

Monsieur Stéphane COZETTE, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional de français

Monsieur Jean-Luc PAILLEAU Conseiller Pédagogique

Madame Gaëlle PAPINEAU, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale de mathématiques

Monsieur Frédéric LOUAIL, Inspecteur de l'Education nationale

Madame GREZANLE, conseillère pédagogique

Monsieur Eric ACHE, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional de sciences physiques

Monsieur Alban CAILLETTE, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional de sciences et vie de la terre.

Monsieur Jean-Michel BASSEZ, Inspecteur de l'Education nationale

Monsieur Vincent BECOGNÉE, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional d'histoire et géographie

Madame Dominique RAVENEAU, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale d'histoire et géographie

Madame Estelle GUILLAUME, Inspectrice de l'Education nationale

Madame Myriam MAYET, conseillère pédagogique

Monsieur Ludovic PECULIER, Adjoint au DASEN chargé du 1^{er} degré

Monsieur Dominique PICHARD, Inspecteur de l'Education nationale

Sommaire :

Table des matières

1 Informations générales	3
2. Les données chiffrées dans l'académie Orléans-Tours	7
Epreuves d'admissibilité	8
3. Epreuve disciplinaire de français	8
3.1. Présentation de l'épreuve.....	8
3.2. Session 2025	9
4. Épreuve écrite de mathématiques	13
4.1. DESCRIPTIF DE L'ÉPREUVE	13
4.2 Session 2025.....	13
Résultats pour les concours de l'enseignement public	13
Résultats pour les concours de l'enseignement privé	13
4.3 Présentation de l'épreuve.....	14
4.4. Recommandations aux candidats.....	19
4.4.1. <i>Dans le cadre de la préparation</i>	19
4.4.2. <i>Dans le cadre de l'épreuve</i> :	20
5. Épreuve écrite d'application.....	21
5.1. Physique-Chimie, Sciences et Vie de la Terre, Technologie.....	21
5.1.1. <i>Eléments statistiques et analyses</i>	21
5.1.2. Présentation du sujet.....	22
5.1.3. <i>Analyse du sujet</i>	23
5.1.4. <i>Conseils aux candidats</i>	25
5.2. Histoire - géographie - enseignement moral et civique	26
5.2.1. <i>Présentation de l'épreuve</i>	26
5.2.2. <i>Organisation de l'épreuve et des corrections</i> :	26
Arts et culture.....	29
5.3.1. <i>Présentation de l'épreuve</i>	29
5.3.2 <i>Sujet et attentes</i>	30
5.3.3. <i>Première partie : Composante arts plastiques</i>	31
5.3.4. <i>Deuxième partie : Composante univers sonores</i>	32
5.3.5. <i>Remarques générales</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
Epreuves d'admission.....	34
9.1 Oral de leçon	34
6.1.1. <i>Caractéristiques de l'épreuve</i> :	34
6.1.2. <i>Expression des candidats : exposés et entretiens</i>	35
<i>Constats</i> :	35
<i>Conseils aux candidats</i> :	36
6.1.3. <i>Partie FRANCAIS</i>	37
<i>Exposé et entretien : constats</i>	37
<i>Conseils aux candidats</i> :	39
6.1.4. <i>Partie mathématiques</i>	41
<i>Exposé et entretien : constats</i>	41
<i>Conseils aux candidats</i> :	43

6.2. Oral d'entretien	44
6.2.1. Caractéristiques de l'épreuve :	44
6.2.2. Education physique et sportive	45
<i>Exposé et entretien, constats :.....</i>	<i>45</i>
<i>Conseils aux candidats :.....</i>	<i>48</i>
6.2.3. motivation :.....	49
<i>Constats :.....</i>	<i>49</i>
<i>Conseils aux candidats :.....</i>	<i>49</i>
6.2.4. Mises en situation professionnelle.....	50
<i>Constats</i>	<i>50</i>
<i>Conseils aux candidats :.....</i>	<i>51</i>
7. Epreuve orale facultative de langue vivante.....	53
7.1. <i>Prestation des candidats sur la partie 1 de l'épreuve : se présenter et présenter les documents.....</i>	<i>53</i>
7.2. <i>Prestation des candidats sur la partie 2 de l'épreuve : partie didactique</i>	<i>55</i>
7.3. <i>Prestation des candidats sur la partie 3 de l'épreuve : échanges avec la commission</i>	<i>56</i>
7.4. <i>Qualité de l'expression orale en français</i>	<i>56</i>
7.5. <i>Posture du candidat.....</i>	<i>56</i>
7.6. <i>Exemple de questions posées</i>	<i>57</i>

1 Informations générales

Texte de référence :

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles, publié au JORF n° 0025 du 29 janvier 2021

Les épreuves :

Elles se composent de trois épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission. Les candidats admissibles qui en ont fait la demande au moment de leur inscription peuvent subir une épreuve facultative de langue étrangère pour le concours externe, le second concours interne et le troisième concours. Les épreuves des concours de l'enseignement public et des concours de l'enseignement privé sous contrat sont identiques.

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Epreuves d'admissibilité

Épreuve écrite disciplinaire de français

- **Durée : 3 heures**
- **Coefficient 1**

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- Une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- Une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- Une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

- **Durée : 3 heures**
- **Coefficient 1**

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuve écrite d'application

- **Durée : 3 heures**
- **Coefficient 1**

L'épreuve a pour objectif d'apprecier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- Sciences et technologie ;
- Histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- Arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

Sciences et technologie

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Histoire, géographie, enseignement moral et civique

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique. L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Arts

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Epreuves d'admission

Épreuve de leçon

- **Durée de préparation : 2 heures**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure**

- français : 30 minutes, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie

- mathématiques : 30 minutes, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie

- **Coefficient 4**

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Épreuve d'entretien

- **Durée totale de l'épreuve : 1 heure et 5 minutes**
- **Coefficient 2**

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (30 minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder 15 minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de l'arrêté fixant les modalités d'organisation des concours.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère

- **Durée de préparation : 30 minutes**
- **Durée de l'épreuve : 30 minutes**

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes :

- Allemand,
- Anglais,
- Espagnol,
- Italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

2. Les données chiffrées dans l'académie Orléans-Tours



CRPE SESSION 2025

		PUBLIC			PRIVÉ		
		Concours externe	Troisième concours	Second concours interne	Concours externe	Troisième concours	Second concours interne
Inscrits		1361	346	132	313	63	34
Présents (1 ^{ère} épreuve)		598	83	42	69	10	5
	%	43,94	23,99	31,82	22,04	15,87	14,71
Admissibles		512	53	30	54	5	5
1er admissible	points	53,00	52,25	49,00	53,25	37,50	42,50
	moyenne	17,66	17,42	16,33	17,75	12,25	14,16
Seuil admissibilité	points	24,00	24,00	23,25	27,00	24,25	25,50
dernier admissible	moyenne	8,00	8,00	7,75	9,00	8,08	8,50
Nombre de postes		345	32	24	30	4	3
Admis sur liste principale		356	31	14	30	4	3
1er admis	points	182,00	171,25	124,50	170,25	140,50	119,75
	moyenne	20,22	19,03	13,83	18,92	15,61	13,31
Seuil admission	points	85,25	86,00	87,00	100,00	95,75	116,00
dernier admis	moyenne	9,47	9,56	9,67	11,11	10,64	12,89
Inscrits sur liste complémentaire		14	0	0	2	0	0
dernier inscrit	points	81,50			96,75		
	moyenne	9,06			10,75		

Epreuves d'admissibilité

3. Epreuve disciplinaire de français

3.1. Présentation de l'épreuve

L'arrêté du 25 janvier 2021 définit l'épreuve disciplinaire de français :

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4.

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.
Durée : trois heures ; coefficient 1.

3.2. Session 2025

Nombre de candidats : total : 2249 (privé : 410 ; public : 1839)

Nombre de présents : total : 802 (privé : 84 ; public : 723)

Copies corrigées : 807

Répartition des copies selon le secteur

Secteur privé : 84 copies

Secteur public : 723

Répartition des copies selon les notes :

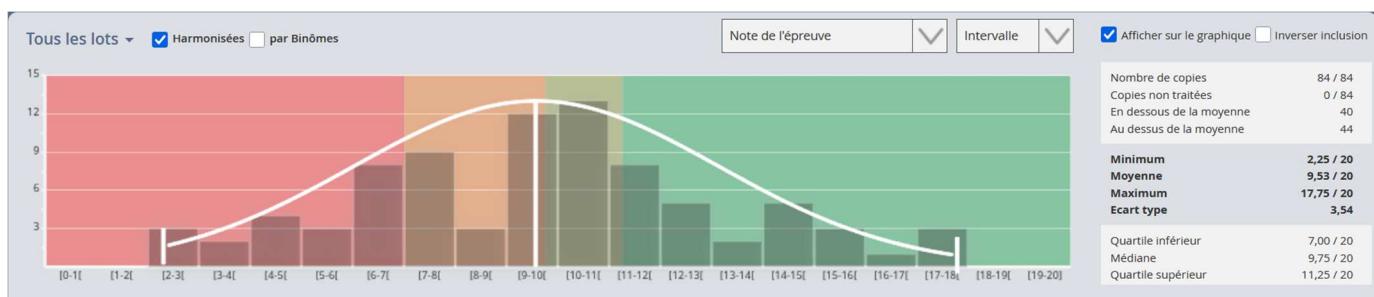
Privé

Note la plus basse : 2,25/20

Note la plus haute : 17,75/20

Moyenne des copies : 9,53/20

Nombre de copies au-dessus de 5/20 : 72



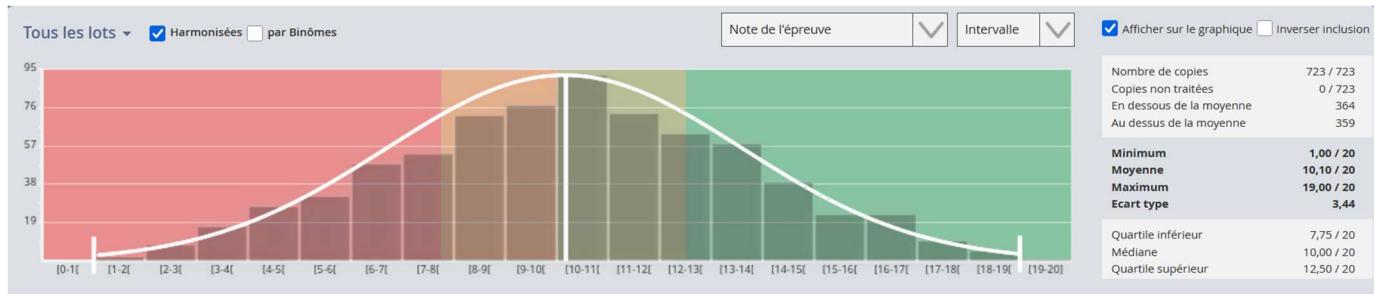
Public

Note la plus basse : 1/20

Note la plus haute : 19/20

Moyenne des copies : 10,10/20

Nombre de copies au-dessus de 5/20 : 669



Bilan sur l'épreuve

Le texte proposé comme support de l'épreuve était un extrait du conte de Marguerite Yourcenar, *Comment Wang-Fô fut sauvé*, paru initialement en 1936 et repris en 1938 dans le recueil *Nouvelles orientales*. Ce recueil a été réédité par Gallimard en 1963. L'action du texte se déroule en Chine, pendant la période du Moyen Age. Le passage proposé est une partie d'un discours que tient l'empereur à Wang-Fô, un peintre qu'il a fait arrêter. En effet, l'empereur a vécu pendant toute sa jeunesse, enfermé dans le palais impérial et il ne connaîtait du monde extérieur que ce que les toiles de Wang-Fô lui en ont fait connaître. Quand il peut sortir du palais et découvrir de lui-même le monde extérieur, l'empereur découvre que les représentations données par le peintre sont très différentes de la réalité qui le déçoit.

Tout le propos de l'empereur montre sa déception et son ressentiment contre les toiles de Wang-Fô qu'il considère comme un menteur.

L'extrait proposé permet donc de réfléchir sur la peinture comme art qui représente le réel tout en étant porteur de la vision que l'artiste porte sur le monde. Le texte suggère également d'interroger la position qu'occupe celui qui regarde les œuvres d'art.

Il est à noter que ce texte qui présente de grandes qualités d'écriture est régulièrement travaillé dans les classes de collège.

L'épreuve de français évalue trois champs de compétences des candidats : leur maîtrise de la langue à savoir leurs connaissances grammaticales et leur capacité à les mobiliser à bon escient ; leur maîtrise du lexique et de la compréhension lexicale ; leur capacité à construire un propos structuré et argumenté à partir d'un sujet de réflexion.

Pour cette session 2025 du CRPE, il faut remarquer que la première partie de l'épreuve « étude de la langue », notée sur huit points proposait moins de questions que pour les sessions précédentes.

Première partie : étude de la langue

La première question demandait de relever les formes verbales, de donner leur infinitif et d'indiquer le temps et le mode de chacune. Il s'agit d'une question fréquente dans le cadre de ce concours et apparaît qu'elle a été assez bien traitée par les candidats, malgré quelques manques. En effet certaines copies n'ont pas toujours indiqué le mode verbal. Par ailleurs, le gérondif « en penchant » n'a pas été souvent bien identifié.

La deuxième question était une question de réécriture grammaticale d'un passage du texte. La consigne demandait de remplacer le pronom personnel sujet de première personne du singulier « je », lequel désigne l'empereur, par celui de la troisième personne du pluriel au féminin « elles » et de faire toutes les modifications nécessaires. Cette question n'a pas posé de problème particulier aux candidats. La seule difficulté pouvant être de distinguer le déterminant possessif pluriel « leurs » du pronom personnel complément « leur » qui est invariable en nombre.

La troisième question portait sur la délimitation des différentes propositions constitutives d'une phrase complexe et sur l'identification de la nature de chaque proposition. Les candidats ont éprouvé plus de difficulté pour répondre correctement à cette question, particulièrement en ce qui concerne l'identification précise de la proposition subordonnée infinitive : « se rouvrir les portes ». En effet cette subordonnée a la particularité de ne pas commencer par un mot subordonnant (comme la proposition subordonnée participiale et l'interrogative partielle). De plus elle dépend d'un verbe de perception, en l'occurrence « j'ai vu ».

On ne saurait trop conseiller aux candidats d'être particulièrement attentifs à la consigne de travail : cette année il ne s'agissait pas d'identifier les liens entre les propositions (juxtaposition et coordination).

La dernière question de cette première partie de l'épreuve demandait d'identifier la nature et la fonction de termes soulignés. Il s'agit là d'une question fréquente pour le CRPE. Force est de constater, et de regretter, que la terminologie grammaticale n'est pas assez maîtrisée : de trop nombreuses copies confondent nature grammaticale et fonction grammaticale, voire ne donne pas la fonction grammaticale ou alors de manière incomplète. Par exemple dans le cas de la fonction « complément du nom », il est nécessaire d'indiquer le nom ou le groupe nominal complété, comme c'est le cas ici pour le groupe « de l'Empire » que l'on devait identifier comme un groupe nominal prépositionnel (nature grammaticale), complément du groupe nominal

« les provinces » (fonction grammaticale). De la même manière dans le cas de la fonction complément d'objet (direct ou indirect), on attend le verbe complété soit nommé. Ainsi dans « tu m'as menti », l'analyse de la forme « m' » devait indiquer pour la nature grammaticale : pronom personnel et pour la fonction grammaticale : complément d'objet indirect du verbe « mentir ».

Les épreuves écrites sont denses et demandent aux candidats d'être rapides et d'aller droit au but dans leurs réponses. Pour gagner du temps, semble-t-il, certains candidats usent de nombreuses abréviations dans leurs explications grammaticales. Si certaines sont connues de tous car présentes dans les grammaires en usage, comme GN pour Groupe Nominal ou COD pour Complément d'Objet Direct, pour autant d'autres demandent des talents d'exégète pour être comprises. Dans le cadre d'un concours de recrutement, comme dans les pratiques de cours nous ne saurions trop recommander aux candidats de s'en tenir aux seules abréviations rassemblées à la fin de *La Grammaire du français -terminologie grammaticale*, un des guides fondamentaux pour enseigner disponibles sur le portail Eduscol et que tout enseignant se doit de maîtriser ou à défaut de consulter très fréquemment.

Deuxième partie : Lexique et compréhension lexicale

De manière générale, les correcteurs constatent que les copies présentaient de réelles insuffisances dans la maîtrise du lexique aussi bien au niveau de sa formation que de sa compréhension en contexte. Il paraît nécessaire de rappeler ici que la connaissance de certains termes spécifiques à la formation des mots ou la sémantique lexicale, si elle est attendue de la part des candidats aux CRPE, n'est pas suffisante pour réussir cette partie de l'épreuve écrite de français. Il est nécessaire également de réfléchir à la manière dont les mots sont mobilisés par les auteurs dans leurs textes, sont mis en relation les uns avec les autres et créent des images surprenantes.

Les candidats au CRPE doivent donc développer leur maîtrise du lexique en veillant à enrichir leur propre vocabulaire par la fréquentation de textes variés et particulièrement des textes littéraires mais aussi par la recherche des étymologies qui permet de prendre conscience de l'évolution du sens des mots. L'identification des principales figures de style ne doit pas rester de l'ordre du relevé mais être mise en lien avec l'explication des effets qu'elles produisent chez le lecteur.

La première question ne demandait pas d'explication des termes « grêle » et « candeur » mais une recherche de synonymes qui devaient être de la même nature grammaticale, à savoir un adjectif pour le synonyme de « grêle » et un nom commun pour « candeur ».

Le traitement de la deuxième question portant sur le verbe « dégoûter » devait clairement distinguer la formation du mot de son sens. La consultation régulière des ouvrages suivants : *La grammaire du français du CP à la 6^e* et *La grammaire du français. Terminologie grammaticale*, doit permettre aux candidats de maîtriser la terminologie précise pour étudier la morphologie lexicale.

La troisième question demandait d'expliquer l'expression « l'éclaboussure des âmes humaines ». Le jury a été particulièrement attentif à la finesse des analyses proposées et à leur approfondissement progressif. En effet la métaphore utilisée permettait tout d'abord de désigner la noirceur des individus qui pourrait avilir et salir la jeune âme immaculée de l'empereur s'il venait à les côtoyer, mais aussi de proposer une explication de la dimension poétique de l'écriture de Marguerite Yourcenar, dont le terme « éclaboussure » renvoyait aux œuvres picturales de Wang-Fô.

Troisième partie : Réflexion et développement

Le sujet proposé cette année à la réflexion des candidats leur demandait explicitement de s'interroger sur les liens que l'art entretient avec le réel. Il prenait appui sur une citation extraite du texte de Marguerite Yourcenar, dans laquelle l'empereur accuse le peintre de l'avoir trompé par les représentations picturales qu'il donne du monde réel. Si cette citation pouvait être comprise comme une condamnation de la peinture et de tous les autres arts figuratifs pour autant elle faisait apparaître le monde comme « un amas de taches confuses, jetées sur le vide par un peintre insensé », donc comme une représentation.

Les pistes de réflexion étaient nombreuses et il n'était pas attendu que les copies tentent de les recenser toutes. Le jury a été pour autant sensible aux approches diverses que certaines copies ont présentées dans le traitement du sujet particulièrement celles qui ont développé un propos structuré et argumenté, répondant

en cela aux attentes du sujet de réflexion. Il est à noter que le jury du concours n'attend pas des candidats qu'ils construisent systématiquement un plan dit « dialectique » organisé en trois parties selon l'ordre canonique qui veut qu'à la suite de l'exposé d'une thèse, se développe une antithèse, l'ensemble étant alors dépassé dans un troisième temps, celui de la synthèse. Ce plan n'est d'ailleurs pas toujours assez bien maîtrisé pour être pleinement convaincant. Le sujet proposé cette année pouvait être traité en développant successivement différents liens entre l'art et le réel, encore fallait-il que les lecteurs saisissent l'enchaînement argumenté des idées et comprennent où les candidats les emmenaient dans le traitement problématisé du sujet.

Il était demandé aux candidats de structurer leur argumentation et de la nourrir par différents moyens : références au texte de Yourcenar, culture, lecture et réflexions personnelles. Le jury a particulièrement apprécié les copies qui exploitaient de manière détaillée des exemples précis, tirés de différentes formes d'expression artistiques (peinture, photographie, cinéma, littérature, etc.) et appartenant à des contextes de production diversifiés.

Pour autant si certaines copies se sont montrées particulièrement riches et convaincante, le jury regrette que cette année encore une partie non négligeable des écrits de réflexion n'ait pas été organisée. Il est louable que les candidats ouvrent leur réflexion par un paragraphe introductif et la termine par un paragraphe conclusif. Mais la présence d'une introduction et d'une conclusion ne suffit pas à rendre argumentative une production écrite. Pour cette partie de l'épreuve écrite le jury attend des candidats qu'ils construisent un cheminement argumentatif clair et rigoureux doté d'articulations qui participent réellement à la dynamique du propos et montrent comment la pensée progresse.

Au niveau des exemples, le jury attend, au-delà de leur diversité, qu'ils soient exploités et qu'ils servent réellement l'argumentation. L'accumulation d'exemples montre la culture générale étendue du candidat, qualité non négligeable chez de futurs enseignants, cependant une succession de noms d'artistes et de titres d'œuvres ne permet d'illustrer et donc de défendre de manière précise une idée. Par ailleurs, le jury a déploré la faible culture artistique de certaines copies ou les approximations dans l'attribution de certaines œuvres à leurs créateurs.

Enfin, il est nécessaire de conclure ce rapport en rappelant que la maîtrise de la langue française est une des compétences professionnelles des enseignants et que cette maîtrise doit être manifeste dans le respect des règles d'orthographe grammaticale aussi bien que de celles relevant de la syntaxe. Nous ne saurions trop rappeler ce que disent à plusieurs reprises les programmes de cycle 1 et de cycle 2 qui seront en application à la rentrée 2025 : au niveau de l'acquisition du langage dans ses différentes composantes, le professeur est un modèle pour ses élèves. Il est donc nécessaire que les candidats au concours de recrutement de professeur des écoles s'expriment dans une langue claire, précise et exempte de fautes.

Conseils aux candidats

Le jury invite les candidats à une lecture rigoureuse des consignes : chaque question appelle une réponse complète, précise et terminologiquement juste. La maîtrise de la grammaire — identification du mode, du temps, de la nature et de la fonction — doit être consolidée à partir des ouvrages de référence disponibles sur Éduscol. L'usage d'abréviations non normées est à proscrire. Une culture lexicale solide s'acquiert par la fréquentation régulière de textes variés et la connaissance des procédés de formation des mots. Dans la partie de réflexion, il convient de structurer clairement son propos, d'appuyer chaque idée sur des exemples analysés et non simplement cités, et de veiller à la progression argumentative. Enfin, la maîtrise de la langue écrite, dans son orthographe comme dans sa syntaxe, demeure un critère essentiel de réussite et un impératif professionnel pour tout futur enseignant.

4. Épreuve écrite de mathématiques

4.1. DESCRIPTIF DE L'ÉPREUVE

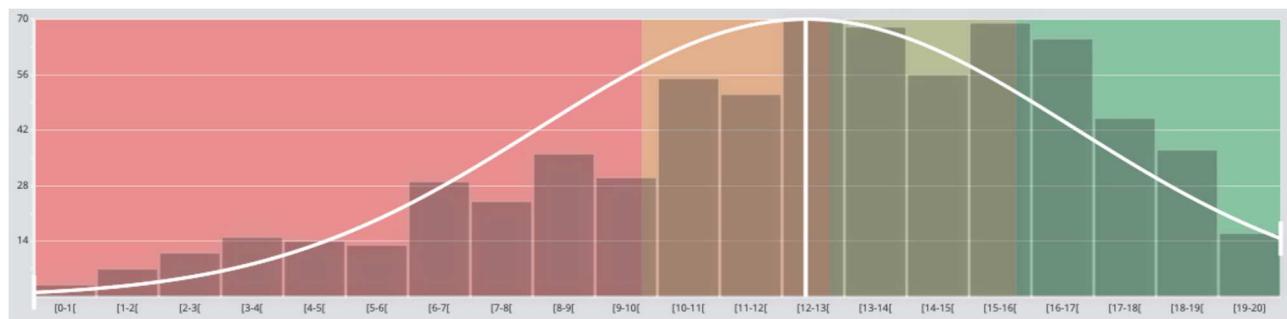
L'épreuve de mathématiques constituée de 6 exercices est notée sur 20 points.

Elle a pour objectif d'évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul sur les différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

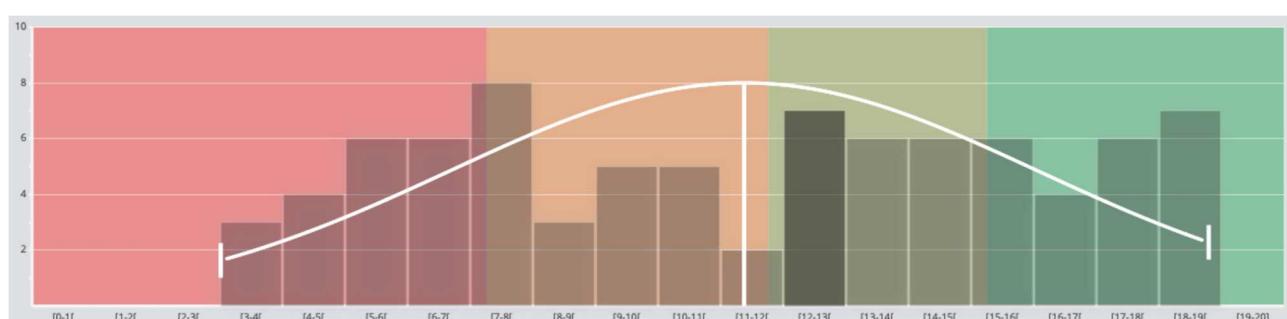
Un maximum de 2 points peut être retenu sur la note finale pour une orthographe défaillante ou une mauvaise maîtrise syntaxique de la langue française ou des langages mathématiques.

4.2 Session 2025

Résultats pour les concours de l'enseignement public



Résultats pour les concours de l'enseignement privé



4.3 Présentation de l'épreuve

Durée de l'épreuve : 3 heures

Conformément à l'arrêté du 25 janvier 2021, l'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants (6 exercices cette année), permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Exercice 1

Ce premier exercice s'appuie sur une situation de vie d'une école primaire : l'organisation d'un voyage scolaire. L'exercice se compose de questions autour de trois focales :

Question 1 :

Il s'agit depuis les données de l'énoncé de déterminer le devis le plus avantageux parmi deux propositions de transporteurs.

Attentes du jury :

Une compréhension juste de l'énoncé et de la question. Réalisation de calculs simples et interprétation.

Analyse des productions des candidats :

82,9 % des candidats réussissent cette question. 8,2 % d'entre eux ne bénéficient daucun point sur cette question.

Questions 2 :

Cette question convoque les connaissances des candidats sur les fonctions et la résolution d'une inéquation.

- a. Donner les expressions de deux fonctions. Pour chaque organisme, donner les fonctions $f(x)$ et $g(x)$ qui expriment le coût en euros en fonction du nombre d'élèves.
- b. Résoudre l'équation $f(x) = 4300$ et interpréter la solution dans le contexte de l'exercice.
- c. Déterminer le nombre minimal d'élèves à partir duquel il est plus avantageux de choisir l'organisme B.

Attentes du jury :

Maitrise avérée des fonctions affines. Résolution et interprétation d'une équation dans le contexte d'un exercice. Écriture, résolution, interprétation d'inéquation.

Analyse des productions des candidats :

- a. 82 % des candidats répondent sans erreur à la question a) tandis que 13 % n'obtiennent aucun point.
- b. Seules 67,7 % de réponses correctes sont observées (résolution et interprétation). 9,3 % des candidats résolvent l'équation mais n'interprètent pas ou seulement de manière insuffisante, enfin 17 % des candidats sont en échec et 6 % des candidats n'ont pas traité cette question.
- c. 52 % des candidats réussissent cette question, 17,5 % n'obtiennent aucune valorisation de leur production, tandis que 10,9 % des candidats n'ont pas traité cette question. La résolution d'inéquation à mettre en œuvre dans cette question ainsi que l'interprétation pour le bon choix du point de bascule ne semble donc pas une compétence acquise par l'essentiel des candidats. Le jury n'est pas en mesure de distinguer les autres procédures que les candidats pouvaient mettre en œuvre.

Questions 3 :

Les thèmes mathématiques abordés sont les fractions et pourcentages dans des calculs.

Questions :

- a. Déterminer une proportion et l'exprimer sous la forme d'une fraction irréductible.
- b. Calcul d'un montant à partir d'une proportion et d'un pourcentage.

Attentes du jury :

Bonne maîtrise des pourcentages, des proportions sous forme de fractions et de calculs les mettant en œuvre dans le cadre d'une résolution de problème.

Analyse des productions des candidats :

- a. Cette question est réussie dans sa totalité (calcul + fraction irréductible) par moins de la moitié des candidats (45,4 %). 39 % des candidats ont des réponses totalement inexactes ou n'ont pas traité la question.
- b. Les calculs de cette question sont réussis par 44,3 % des candidats tandis que 25 % des candidats n'ont aucune valorisation ou n'ont pas traité la question.

Constats pour l'exercice 1 :

Cet exercice sans difficulté particulière et mobilisant des compétences relevant de la scolarité obligatoire n'est totalement réussi que par 18,6 % des candidats pour l'ensemble des 6 questions à traiter. On notera plus particulièrement les difficultés concernant les inéquations et leur interprétation (question 2c) et plus encore la question 3 où la maîtrise des fractions et des pourcentages est insuffisante pour plus de la moitié des candidats.

Exercice 2

Cet exercice porte sur les probabilités au travers d'une situation de classe avec un lancer de trois jetons dont les faces sont marquées. Pour les deux dernières questions, il est attendu une réponse justifiée.

Questions :

1. Quelle est la probabilité que l'élève obtienne une somme égale à 3 ?
2. Quand on lance les trois jetons, on est sûr que deux jetons au moins donneront le même résultat. ». A-t-elle raison ? Justifier.
3. Quand on lance les trois jetons, on a une chance sur deux d'obtenir trois faces identiques. ». A-t-il raison ? Justifier.

Attentes du jury :

Démonstration de connaissances mathématiques dans le domaine des probabilités et de la capacité à justifier.

Analyse des productions des candidats :

Pour cet exercice, 38,8 % des candidats ont réussi la totalité de cet exercice.

La question 1 est réussie par 56,8 % des candidats, 64,9 % pour la question 2, 51,4 % pour la question 3.

Ce type d'exercice est usuellement discriminant. La pertinence des justifications reste un point faible et récurrent dans les productions des candidats. Le domaine des probabilités est à investir par les candidats dans la mesure où les probabilités ont fait leur apparition dans les nouveaux programmes de cycle 3.

Exercice 3

Cet exercice est constitué de trois parties. Le contexte concret permet d'aborder divers domaines des mathématiques : grandeurs et mesures, calculs de pourcentages et de statistiques, ainsi qu'une question sur la maîtrise d'un tableur.

Partie A :

Questions :

1. Calcul d'un volume d'une fosse parallélépipédique.
2. Calcul du volume de terre excavée pour creuser la fosse en appliquant une augmentation de volume de terre (foisonnement) exprimée en pourcentage.
3. Calcul du nombre minimal de camions-bennes nécessaires à l'évacuation de cette terre d'excavation.

Attentes du jury :

Mener la résolution d'un problème numérique simple.

Analyse des productions des candidats

Seuls 58,4 % des candidats réussissent pleinement cette partie.

Question 1 : 12,3 % des candidats n'ont aucun point. Or il n'y a pas de difficulté notable.

Question 2 : 33 % des candidats n'obtiennent pas de point pour cette question.

Question 3 : 18,4 % des candidats ne répondent pas à cette question. La procédure était valorisée partiellement pour ne pas tenir compte du calcul effectué à la question 2.

Partie B :

Questions :

1. Déterminer le pourcentage d'augmentation de volume d'eau contenu dans la piscine après une élévation de température.
2. Calculer la nouvelle hauteur d'eau dans la piscine après l'élévation de la température.

Attentes du jury :

Capacité à déterminer un pourcentage d'augmentation et à résoudre une équation à une inconnue.

Analyse des productions des candidats

Pour cette partie B, 19,2 % des candidats recueillent le maximum de points. Cet exercice s'est montré discriminant même sur des notions de base.

Pour éclairer cette faible proportion : la question 1 n'apporte aucun point à 49,7 % des candidats et pour la question 2 ce sont 48,7 % des candidats. La maîtrise de ces domaines peut être considérée comme insuffisante.

Partie C :

Questions :

1. Dans le nouveau contexte décrit dans l'énoncé, calculer une vitesse moyenne de nage d'un élève dans la piscine.
2. Calculer le nombre de longueurs complètes réalisées par un élève nageant à une vitesse moyenne et une durée spécifiées.
3. À partir d'un tableau de données :
 - a. Indiquer une formule de tableur recopiable qui permet un calcul automatique d'une distance dans le tableau.
 - b. Calcul d'une proportion d'élèves sous la forme d'une fraction irréductible.
 - c. Calcul d'une médiane et l'interpréter dans le cadre du contexte de l'exercice.
 - d. Calculer le nombre moyen de longueurs effectuées par le groupe d'élèves.
 - e. Un élève était absent. Calculer le nombre de longueurs qu'il aurait dû parcourir pour que le nombre moyen de longueurs effectuées par élève soit 13.

Attentes du jury :

Manifestation de connaissances basiques sur les principes d'un tableur.
Maitrise de connaissances de base des calculs statistiques et de leur interprétation.

Analyse de production des candidats

La réussite totale à cette partie C est de 12,5 %. Ce faible taux de réussite montre des faiblesses certaines dans le domaine des statistiques.

La question 3a concernant le tableur est la plus réussie des questions à savoir 73,2 % de réussite complète.

Quelques détails significatifs : la question 1 n'est pleinement réussie que par 65,9 % des candidats. Pour un calcul de moyenne de ce type, on pourrait attendre une meilleure proportion. La question 3.c concernant la médiane n'est totalement valorisée que pour 30,8 % des candidats. Ce qui confirme des connaissances imparfaites dans le domaine des statistiques.

Exercice 4

Ce quatrième exercice porte sur les connaissances en numération des candidats au travers de cinq questions dont une avec justification.

Questions :

On considère a, b, c, d et e des nombres entiers naturels non nuls.

1. Donner une valeur de a pour laquelle $\frac{a}{45}$ est un nombre entier naturel.
2. Déterminer toutes les valeurs de b pour lesquelles $\frac{45}{b}$ est un nombre entier naturel. Justifier la réponse.
3. Donner une valeur de c pour laquelle $\frac{c}{45}$ est un nombre décimal non entier naturel.
4. Donner une valeur de d pour laquelle $\frac{45}{d}$ est un nombre décimal non entier naturel.
5. Donner une valeur de e pour laquelle $\frac{e}{45}$ est un nombre rationnel non décimal.

Attentes du jury :

Maitrise des éléments de connaissance sur les différentes natures des nombres.

Analyse de production des candidats

Cet exercice n'est réussi pleinement (bonnes réponses aux cinq questions) que par 13,8 % des candidats.

Les proportions de candidats ayant réussi entièrement les différentes questions de l'exercice :

Question 1 : 84,6 % — Question 2 : 35,3 % — Question 3 : 33,5 % — Question 4 : 63,3 % — Question 5 : 44,9%.

À noter le taux de non-réponse de 24,6 % à la question 5.

La maitrise de ces connaissances en numération est notamment hétérogène. La notion de nombre rationnel ne semble pas connue de la totalité des candidats

Exercice 5

Cet exercice est consacré aux aires et aux périmètres. Il s'appuie sur des figures géométriques variées obtenues depuis un triangle équilatéral en « creusant » ou en « bombant » ou en laissant rectilignes les côtés.

Aucune justification des réponses n'est demandée aux candidats.

Questions :

1. Indiquer la figure qui a la plus grande aire.
2. Indiquer la figure qui a la plus petite aire.
3. Indiquer quatre figures qui ont le même périmètre et des aires différentes.
4. Indiquer trois paires de figures qui ont la même aire mais des périmètres différents. Chaque figure ne peut être citée qu'une seule fois.

Attentes du jury :

Ces notions d'aire et de périmètre sont essentielles dès l'école élémentaire. Leur compréhension et leurs manipulations sont par conséquent indispensables. À noter que ce type d'activité peut tout à fait être menée dans une classe de cycle 3.

Analyse de production des candidats

Une réussite aux 4 questions est réalisée par 17,8 % des candidats. Autant les deux premières questions sont réussies, pour les questions 3 et 4, nous constatons une réussite de 45,2 % pour la question 3 et 27,2 % pour la question 4. Le traitement de cette dernière question a manifestement posé des difficultés, or il s'agissait d'organiser et de sélectionner les informations.

Exercice 6

Ce dernier exercice s'appuie sur une représentation 3D de l'énoncé d'une pyramide à base carrée et à faces équilatérales.

Questions :

1. Montrer que le triangle ASC est rectangle isocèle en S.
2. Valider, en justifiant, si les trois patrons proposés sont ceux de la pyramide de l'énoncé.
3. Dans un programme Scratch incomplet, indiquer, sans justifier, les valeurs des variables identifiées M, N, P, R et T pour que le script permette de construire la figure présente dans l'énoncé (patron de la pyramide).

Attentes du jury :

Démonstration de connaissances mathématiques dans le domaine de la géométrie (utilisation du théorème de Pythagore et de sa réciproque) et de la capacité à justifier.

Manifestation de la connaissance de la programmation Scratch en affectant des valeurs manquantes à des variables identifiées dans un programme Scratch incomplet.

Analyse des productions des candidats

Cet exercice n'est réussi en totalité que par 9,5 % des candidats. C'est l'exercice le moins réussi de cette épreuve.

Question 1 : seuls 11,5 % des candidats sont en pleine réussite. 10,8 % d'entre eux n'ont pas traité la question. 17,5 % l'ont traité mais avec aucune valorisation.

Question 2 : 54,6 % des candidats ont justifié les trois figures, 23,4 % ont justifié 2 figures, 12,4 % une seule.

Question 3 : 32,1 % des candidats ont réussi entièrement cette question. 8,8 % des candidats n'ont pas traité la question ou n'ont pas obtenu de points. Donc 59,1 % des candidats n'ont répondu que partiellement (toutes les valeurs des variables ne conviennent pas).

Les questions ne sont malheureusement pas réussies à la hauteur de ce que l'on pouvait attendre.

Conseils aux candidats

Rappel :

L'épreuve écrite de mathématiques vise, entre autres, à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

4.4.1. Dans le cadre de la préparation

- Le concours est basé sur une maîtrise avérée :
 - du programme en vigueur de mathématiques du cycle 4, et donc des connaissances et compétences mathématiques de la scolarité obligatoire.
 - de la partie "Nombres et calculs" du programme de mathématiques de seconde générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019).
 - Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec le recul nécessaire à l'enseignement des mathématiques aux cycles 1, 2 et 3. et bien entendu la maîtrise des connaissances des programmes de cycle 1, 2 et 3.
- Ainsi le candidat doit savoir manipuler des pourcentages, représenter des solides, mener des calculs d'aires, de vitesses et de volumes... de manière assurée. Il doit avoir revu de façon approfondie la géométrie plane (les théorèmes de Thalès, de Pythagore et leurs réciproques, trigonométrie, propriétés des figures géométriques...) et la géométrie de l'espace (solides, patrons...). La pratique du raisonnement déductif doit être également travaillée. Une bonne connaissance des notions de base d'arithmétique et de numération est bien sûr indispensable, ainsi que leur mise en œuvre. Le calcul littéral est très fréquemment évalué dans les sujets des concours et la maîtrise demandée dépasse souvent les attendus de fin de cycle 4. Un entraînement particulier dans ce domaine doit être effectué. Par ailleurs, la maîtrise des notions de statistiques et de probabilités est indispensable car fréquemment présentes dans les sujets du concours d'autant que les probabilités ont été introduites dans les programmes de cycle 3 entrant en vigueur à la rentrée 2025. Le thème « Algorithmique et programmation » des programmes doit être maîtrisé par les candidats. À noter que les questions portant sur ce thème ne sont pas particulièrement réussies.
- Le jury attire spécifiquement l'attention des candidats sur les exigences de syntaxe dans l'usage du tableau. Il est attendu d'eux une maîtrise de ses fonctions élémentaires (adressage absolu et relatif, somme, produit, moyenne...). Les maladresses de syntaxe sont sanctionnées.
- Plus généralement, il ne faut pas limiter la préparation au niveau de compétences exigées en fin de collège. Les capacités de modélisation, prise d'initiative, synthèse sur des questions enchaînées sont aussi souvent sollicitées dans les sujets de concours. La maîtrise des notions de base de logique mathématique est également indispensable.
- Connaitre et énoncer les théorèmes mathématiques ne suffit pas. Il est nécessaire de savoir les appliquer, donc s'y exercer avant l'épreuve est indispensable. Les candidats doivent pouvoir conduire un raisonnement jusqu'à son terme, avec rigueur. Une démonstration mathématique n'est pas un enchainement de phrases sans lien mais une démarche déductive aux étapes clairement justifiées. La concision est souvent préférable à un discours long et peu structuré qui laisse à penser au correcteur que le candidat masque ses insuffisances en mathématiques avec une rédaction trop prolixe. La résolution d'une question doit systématiquement se terminer par un résultat et une phrase de conclusion. L'interprétation par le candidat du résultat est indispensable pour valider la cohérence de celui-ci.
- Les résultats obtenus doivent toujours être accompagnés d'un calcul ou d'une démonstration. Les réponses sans justification ne sont pas valorisées par le barème, excepté le cas où l'énoncé indique qu'aucune justification n'est demandée.
- La rigueur du raisonnement et les notations doivent être particulièrement soignées : vérification des hypothèses avant l'application d'un théorème, calcul sur des valeurs exactes et non approchées, notations (\approx , segment de droite, angle...). L'emploi d'un vocabulaire rigoureux est également exigé : ne pas confondre nombre et chiffre, ou cercle et disque, par exemple.

- L'utilisation raisonnée des calculatrices et l'interprétation des résultats affichés sont des capacités importantes à développer, permettant vérifications et démarches de recherche sur les questions numériques.

4.4.2. Dans le cadre de l'épreuve :

Gestion du temps :

Il est important de surveiller le temps qui passe. Nous ne pouvons qu'inviter les candidats à s'entraîner à de multiples reprises avec des sujets d'annales dans le temps imparti de l'épreuve.

Les diverses questions gagnent à être traitées tout d'abord au brouillon de façon à fournir un écrit clair et concis (sans rature ni surcharge).

Il est indispensable de se réservé un temps de relecture de la copie afin, par exemple : de corriger les erreurs orthographiques qui ont pu être commises, la conformité de la réponse à la consigne, l'interprétation des résultats.

Rigueur, qualité de la présentation et de l'orthographe ainsi que de la syntaxe :

La présentation des copies est importante.

Lorsque les exercices ne sont pas traités dans l'ordre indiqué par l'énoncé, il est indispensable de préciser les numéros des questions traitées afin de faciliter la tâche du correcteur.

Les résultats obtenus doivent être mis en évidence.

Une organisation en paragraphes, le recours au saut de lignes, permettent d'aérer et de structurer une copie dont l'écriture doit être lisible.

L'orthographe et la correction syntaxique (français et mathématique) sont appréciées lors de la correction des copies. Conformément aux textes, jusqu'à 5 points peuvent être retirés à la note finale.

Orthographe et syntaxe : une réelle inquiétude du jury

Les malus concernant l'orthographe restent alarmants malgré la récurrence de recommandations dans les rapports de jury précédents.

Pour cette session 2025, on relève que :

- **15,9 % des copies ont été pénalisées pour plus de 5 erreurs d'orthographe et moins de 10 erreurs.**
- **6,1 % des copies ont été pénalisées pour plus de 10 erreurs d'orthographe.**
- **12,2 % des copies ont été pénalisées pour une lisibilité et une syntaxe faillibles.**

- **Le niveau des connaissances attendu :**

Le concours est basé sur une maîtrise de connaissances rappelées supra. Cette maîtrise est généralement effective pour les candidats qui possèdent suffisamment de recul par la fréquentation, durant leur formation, de situations relevant de l'enseignement du lycée.

- **Des points d'attention :**

- L'utilisation des unités de mesure (cohérence, symboles, conversions).
- Les arrondis (souvent précisés dans les énoncés ou les questions). *Les correcteurs ont mis l'accent sur la proportion de candidats ayant des difficultés à gérer les unités de mesure, les notations et les arrondis.*
- La cohérence et la validité des résultats par rapport aux situations, aux données, à l'énoncé.
- Les connaissances et la réalisation d'exercices d'application relatifs à la connaissance des différents ensembles de nombres.

En résumé, pour se préparer au mieux à l'épreuve de mathématiques du Concours de Recrutement de Professeur des Écoles, il convient de réviser les notions mathématiques évoquées dans le rapport, de s'entraîner à les mettre en œuvre de façon assurée et rapide au travers de nombreux exercices d'application. Elles relèvent généralement des notions enseignées lors de la scolarité obligatoire (fin de collège), et à ce titre, sont éminemment essentielles pour enseigner les mathématiques à l'école maternelle et élémentaire.

5. Épreuve écrite d'application

5.1. Physique-Chimie, Sciences et Vie de la Terre, Technologie.

5.1.1. Eléments statistiques et analyses

L'épreuve dure trois heures et se compose de trois parties permettant de tester les compétences et connaissances des candidats dans les trois champs disciplinaires concernés : Sciences Physiques -Chimie, Sciences et Vie et de la Terre, Technologie. Elle consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle comporte des questions visant la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

« Le cadre de référence de l'épreuve est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. » (Arrêté du 25 janvier 2021)

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

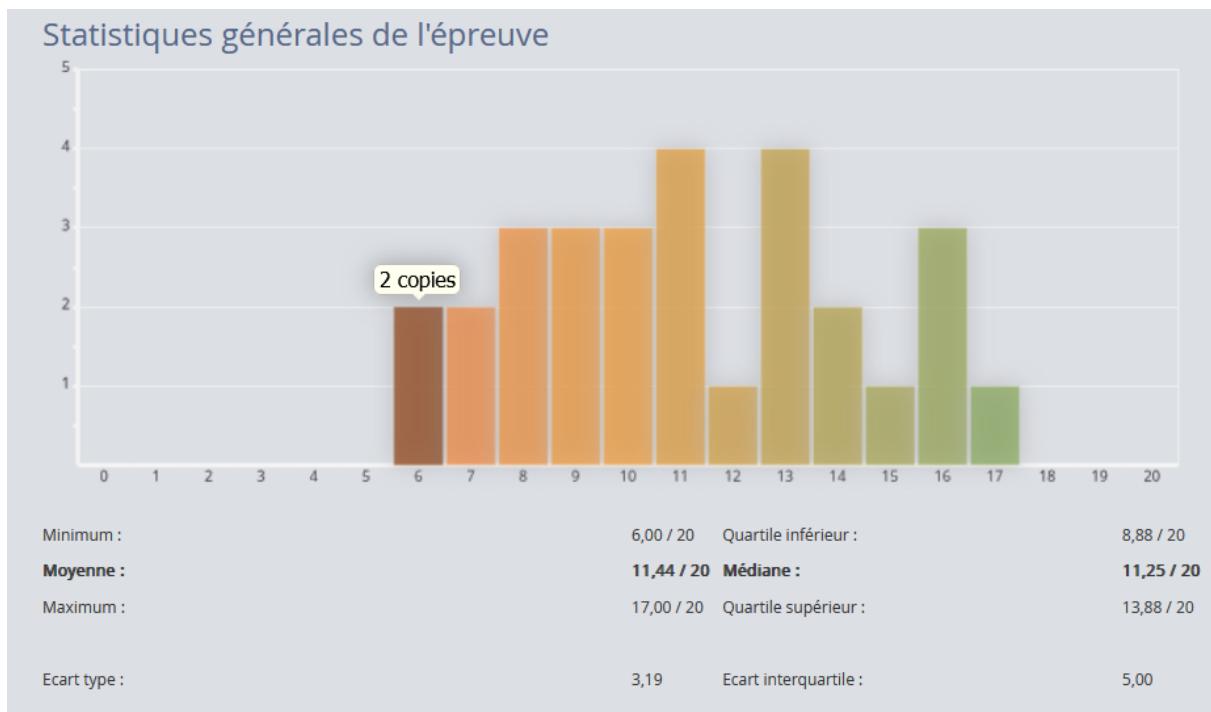
Pour le concours public, 47,8% des candidats présents aux épreuves écrites de Français et de Mathématiques ont choisi l'épreuve de Sciences et Technologie pour la troisième épreuve dite d'application, soit 398 candidats. La moyenne obtenue est de 10,71/20. La médiane se situe à 10,75.

Graphique du concours public



Pour le concours privé, 40,4% des candidats présents aux épreuves écrites de Français et de Mathématiques ont choisi l'épreuve de Sciences et Technologie pour la troisième épreuve dite d'application, soit 36 candidats. La moyenne obtenue est de 10,31/20. La médiane se situe à 10,63/20.

Graphique du concours privé



Tableaux des moyennes des notes des concours public et privé

PUBLIC		PRIVE			
Moyenne 1ère partie sur 7 points	Moyenne 2ème partie sur 6 points	Moyenne 3ème partie sur 7 points	Moyenne 1ère partie sur 7 points	Moyenne 2ème partie sur 6 points	Moyenne 3ème partie sur 7 points
4,79	2,79	3,57	4,93	2,48	3,13

5.1.2. Présentation du sujet

Organisé autour du thème : « *Une expédition scientifique dans l'océan Austral* », le sujet se composait de trois parties distinctes pouvant être traitées de manière indépendante, mais bien articulées autour d'un thème transversal servant de fil conducteur.

En s'appuyant sur les programmes d'enseignement des sciences et de la technologie à l'école primaire, il était demandé aux candidats de traiter un sujet proposant d'aborder des questions tels que : quels sont les rôles des ballasts et du flotteur pendant la mise en place du Polar POD ou bien comment expliquer le principe d'obtention de l'eau douce à partir de l'eau salée ?

Le sujet comportait 25 questions réparties dans les 3 parties suivantes comme suit :

Partie 1 : Une station scientifique écologique grâce aux innovations technologiques

Partie 2 : Une station scientifique pour étudier l'eau dans l'océan Antarctique

Partie 3 : Une opportunité pour étudier les écosystèmes avec les élèves

Pour chacune d'entre elles, outre des questions de connaissances, des questions de nature didactique ou pédagogique étaient clairement identifiées. Douze questions à caractère pédagogique ou didactique ont été proposées dans ce sujet.

Une attention particulière a également été portée à la qualité orthographique et syntaxique des copies. Dans l'épreuve de cette année comme dans les autres épreuves écrites, l'exigence s'imposait et des fragilités sont trop souvent observées.

5.1.3. Analyse du sujet

A partir des attentes du jury et l'analyse des productions des candidats sur le sujet, des éléments saillants ont été identifiés pour la plupart des questions proposées dans le sujet.

Question 1

- Les candidats n'ont souvent pas pris en compte la consigne qui était d'indiquer le rôle du flotteur et des ballasts **pendant la mise en place** du Polar POD.
- **Conseil** : Lire attentivement les consignes pour bien cerner ce qui est demandé.

Question 2

- Un seul élément a souvent été noté par les candidats sur quatre possibles. Les candidats doivent de manière générale étayer davantage leur réponse.
- **Conseil** : Approfondir les réponses en apportant plusieurs justifications lorsque cela est attendu.

Question 3

- La contextualisation et la mise en situation étaient intéressantes pour le futur métier de professeur des écoles. Les candidats ont pris le temps de développer leur réponse.
- **Conseil** : Continuer à développer les réponses en les contextualisant et en les mettant en situation.

Question 4

- Le courant marin circumpolaire a peu été cité dans une grande partie des copies.
- **Conseil** : S'assurer de bien lire les documents et de ne pas omettre des éléments importants.

Question 8

- Des réponses souvent erronées et un manque de connaissances scientifiques notamment en physique-chimie est constaté.
- **Conseil** : Approfondir les connaissances scientifiques, notamment en physique-chimie.

Question 9

- Cette question a posé de nombreuses difficultés aux candidats, en particulier parce que les attendus sont précis.
- **Conseil** : Répondre à la question en évitant la paraphrase et ne pas essayer de montrer ses connaissances aux correcteurs si elles ne correspondent pas à la question posée.

Question 10

- Un manque de pertinence et de bon sens dans le choix de certaines démarches a été identifié par plusieurs correcteurs (comparaison de la masse ou de la taille du Polar POD avec celle d'un élève, ce qui peut être stigmatisant).
- **Conseil** : Lire attentivement les consignes et éviter les démarches inappropriées.

Questions 11, 12, 16 et 22

- Ces questions ont eu en commun de faire appel aux connaissances scientifiques des candidats, notamment en physique-chimie, ce qui a impliqué des réponses souvent erronées.
- **Conseil** : Approfondir les connaissances scientifiques, notamment en physique-chimie.

Question 13

- Les réponses étaient souvent incomplètes.
- **Conseil** : Ajouter des détails et des analyses pour enrichir les réponses.

Question 14

- Des candidats ont rencontré des difficultés à analyser et comprendre les erreurs des élèves.

Conseil : Il est nécessaire de réfléchir aux obstacles qui peuvent être rencontrés par des élèves afin de pouvoir permettre une analyse des erreurs et une remédiation efficace.

Question 15

- Un manque d'analyse des documents et d'argumentation, souvent un seul élément de réponse donné par le candidat alors que plusieurs sont attendus par le jury.
- **Conseil :** Analyser les documents en profondeur pour améliorer l'argumentation.

Question 17

- Les correcteurs déplorent régulièrement une mauvaise compréhension ou une mauvaise lecture des consignes. Les candidats n'ont pas compris qu'une réponse était attendue pour l'élève et une autre pour la classe.
- Cependant, il a été perçu une bonne connaissance de la distinction entre savoir et croire,
- **Conseil :** Lire les consignes et se faire une première idée de la réponse attendue avant de prendre connaissance des documents liés. Relire la consigne après la découverte des apports documentaires pour affiner les attendus et structurer sa réponse sans omettre.

Question 18

- Des difficultés à analyser et comprendre les erreurs des élèves pour certains candidats.
- **Conseil :** Il est nécessaire de réfléchir aux obstacles qui peuvent être rencontrés par des élèves afin de permettre une analyse des erreurs et une remédiation efficace.

Question 20

- De nouveau, il a été identifié par un grand nombre de correcteurs un manque d'analyse des documents et d'argumentation : soit un seul élément de réponse donné alors que plusieurs sont attendus.

Conseil : Lire les documents plusieurs fois pour repérer les thèmes et mots clés au regard de la question posée.

Question 23

Points négatifs :

- Question difficile pour une fin d'épreuve.
- Manque d'analyse des documents et d'argumentation : un seul élément de réponse donné alors que plusieurs sont attendus.
- Mauvaise compréhension ou lecture des consignes.
- Questions peu précises pour les candidats : beaucoup d'attendus très précis.

Conseils :

- Lire les documents plusieurs fois pour repérer les thèmes et mots clés au regard de la question posée.

Question 25

- Des candidats ont une mauvaise lecture et/ou compréhension des consignes. Les candidats évoquent la construction du cycle de vie mais ne détaillent pas dans quel cadre ils la mettent en place (Lors d'une évaluation ? Lors d'un bilan ?).

Conseils : Lire les consignes et se faire une première idée de la réponse attendue avant de prendre connaissance des documents liés. Relire la consigne après la découverte des apports documentaires pour affiner les attendus et structurer sa réponse sans omettre d'éléments.

Conseils aux candidats

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent le principe de la démarche scientifique avec une bonne compréhension des hypothèses et des démarches expérimentales. Un point d'attention reste à apporter à la démarche technologique dont les spécificités doivent être connues des candidats. Les propositions pédagogiques proposées par les candidats sont globalement cohérentes. Ils ont généralement bien exploité les documents fournis, bien que l'analyse et l'argumentation de ces derniers soient à renforcer pour certains d'entre eux.

Le jury estime qu'un bon nombre de candidats peut renforcer sa préparation à l'épreuve, notamment par une meilleure maîtrise des connaissances scientifiques. Les réponses liées aux connaissances sont souvent partielles et approximatives, les définitions et le vocabulaire scientifique imprécis.

Gestion du temps

Il est indispensable de se réservé un temps de relecture de la copie afin de corriger les erreurs orthographiques qui ont pu être commises.

Il est nécessaire de bien lire les consignes et les contraintes demandées (nombre de lignes, réponses adaptées au cycle 3). Les correcteurs ont remarqué que certains candidats ne semblent pas suffisamment lire ou comprendre les consignes. Il en résulte que certaines réponses sont hors sujet ou répondent à la consigne de manière trop générale. Certains candidats choisissent de ne pas traiter du tout des séries de questions.

Il est important de prendre le temps de s'approprier tous les documents afin de distinguer les données évidentes qui n'ont pas besoin d'être justifiées des raisonnements qui eux doivent être explicites.

Penser à bien lire les énoncés afin de répondre précisément à la question sans rien omettre, notamment quand il s'agit de valider, réfuter une proposition.

- Rigueur, qualité de la présentation et de l'orthographe ainsi que de la syntaxe

Il est conseillé aux candidats d'être rigoureux dans l'analyse des documents. Il ne faut pas se contenter de descriptions superficielles, il est important d'approfondir l'analyse et l'argumentation.

En ce qui concerne la présentation des réponses, le jury invite les candidats à utiliser des sauts de ligne entre les réponses aux questions. Ils ne doivent pas hésiter à ajouter parfois des schémas afin d'illustrer leurs réponses.

Une orthographe et une syntaxe correcte sont appréciées lors de la correction des copies. Elles correspondent également aux compétences attendues d'un futur enseignant.

Les malus concernant l'orthographe restent inquiétants pour cette session 2025 malgré la récurrence de recommandations dans les rapports de jury précédents.

5.2. Histoire - géographie - enseignement moral et civique

5.2.1. Présentation de l'épreuve

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3). Les candidats sont interrogés sur deux composantes choisies parmi les trois enseignements d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Ce choix est déterminé chaque année par la commission nationale des sujets du CRPE. L'épreuve peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

Le programme de l'épreuve écrite d'application s'appuie les programmes officiels en vigueur en histoire, géographie et enseignement moral et civique des cycles 3 et 4. Les candidats maîtrisent les notions, compétences, savoirs et attendus prescrits par ces programmes à un niveau tel qu'ils puissent enseigner, de manière réfléchie et efficace, au cycle 1 (Une école où les enfants vont apprendre ensemble et à vivre ensemble *et* Explorer le monde : se repérer dans le temps et l'espace), au cycle 2 (Enseignement moral et civique *et* Questionner le monde : questionner l'espace et le temps) et au cycle 3 (Enseignement moral et civique *et* Histoire-géographie).

5.2.2. Organisation de l'épreuve et des corrections :

L'épreuve d'application d'histoire-géographie-EMC s'est déroulée le mercredi 2 avril 2025. Au total, 295 candidats ont choisi l'histoire-géographie-EMC. Un chiffre en légère baisse comparé à la session précédente. Les deux composantes interrogées cette année étaient l'histoire (12 points) et l'enseignement moral et civique (8 points). Le jury a pu retirer jusqu'à 2 points aux copies qui présentaient une maîtrise insuffisante de la langue (orthographe, syntaxe).

La double correction dématérialisée a été assurée par 12 binômes de correcteurs pour le concours public et 2 binômes pour le concours privé. Ils étaient composés d'un correcteur issu du 1er degré - professeur des écoles, conseiller pédagogique ou IEN - et d'un professeur d'histoire-géographie, représentant l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat. Les corrections ont été supervisées par un IEN 1er degré et un IA-IPR d'histoire-géographie.

- Eléments statistiques de la session 2025 :**

CONCOURS PUBLIC

Nombre de candidats	263
Moyenne (sur 20)	10,54
Médiane (sur 20)	11,00
Ecart-type	3,77

CONCOURS PRIVÉ

Nombre de candidats	32
Moyenne (sur 20)	12,95
Médiane (sur 20)	13,25
Ecart-type	3,28

CONCOURS PUBLIC ET PRIVÉ

Note (sur 20)	[0, 6]*	[6, 8[[8, 10 [[10, 12[[12, 14[[14, 16[[16, 18[[18, 20]
Nombre de candidats	24	39	37	65	63	40	25	2

*Une note égale ou inférieure à 05/20 est éliminatoire

- Composante histoire :

Le sujet portait sur l'école primaire au temps de Jules Ferry, en lien direct avec le repère annuel de programmation du thème 1 du programme d'histoire de CM2 : le temps de la République. Le dossier documentaire comprenait des documents attendus, dont certains emblématiques du sujet, et ne devait donc pas surprendre un candidat correctement préparé.

Ce sujet invitait à contextualiser la naissance de l'Ecole républicaine sous la IIIe République et à mettre en lumière les valeurs et les principes qu'elle porte et promeut, notamment la laïcité, et la construction d'une culture républicaine. Il faisait écho aux problématiques actuelles que rencontre l'École, notamment autour de la transmission des valeurs de la République et de son rôle dans la cohésion sociale.

Le jury attendait que les candidats mobilisent des connaissances pour analyser le rôle central joué par l'École dans la républicanisation de la France et dans la formation civique des futurs citoyens.

Sur le plan didactique, il était demandé aux candidats de proposer une séquence pédagogique cohérente, avec un nombre réaliste de séances, des titres explicites, et une progression adaptée aux élèves de CM2. Le choix des compétences travaillées devait être pertinent et clairement identifié. Le jury a particulièrement valorisé les propositions s'appuyant sur une exploitation judicieuse des documents fournis, à condition qu'ils soient adaptés à l'âge des élèves, et que leur usage soit ancré dans une démarche pédagogique concrète, favorisant la construction du sens et l'appropriation des savoirs par les élèves.

Analyse des productions des candidats

Dans la composante histoire, plusieurs copies témoignent d'un effort pour structurer la séquence, avec des propositions pédagogiques cohérentes, des titres de séances explicites, et un choix de documents souvent pertinent et adapté au niveau des élèves. Certains candidats ont su exploiter le dossier documentaire avec justesse, en articulant les apprentissages avec les finalités civiques de l'enseignement de l'histoire.

Cependant, des fragilités récurrentes ont été relevées par le jury : la question 1 a été souvent trop développée, au détriment des autres questions, et tend à se limiter à une paraphrase des documents, sans véritable mise en perspective historique, ou parfois hors sujet. Par ailleurs, la distinction entre objectifs d'apprentissage, compétences et connaissances n'est pas toujours bien maîtrisée, et la problématique est parfois absente ou trop vague. L'évaluation est souvent oubliée dans la construction de la séquence, tout comme la différenciation pédagogique, rarement prise en compte de manière explicite.

Enfin, la qualité de la langue (orthographe, syntaxe) constitue un point de vigilance pour un grand nombre de copies.

Composante enseignement moral et civique :

Le sujet portait sur les principes et valeurs de la République, et plus particulièrement sur la laïcité.

Bien que le sujet ne soit pas formulé de manière intégrée, la composante EMC était en lien avec la thématique abordée dans la composante histoire. Les candidats avaient ainsi la possibilité d'établir des passerelles entre l'histoire et l'EMC dans leur proposition pédagogique. Néanmoins, les attendus des deux composantes restaient bien distincts et devaient être traités séparément.

Les documents proposés, ainsi que les deux questions, ne présentaient aucune difficulté particulière. Il s'agit d'un thème largement abordé au cours de l'année de préparation au concours dans tous les INSPE.

La première question visait à évaluer la capacité des candidats à formuler une définition claire, précise, adaptée à des élèves de CM2, de la laïcité, en respectant les attendus du programme.

La seconde question portait sur l'exploitation pédagogique de la Charte de la laïcité à l'École, outil institutionnel et ressource d'enseignement. Elle permettait d'apprécier la capacité du candidat à concevoir une démarche pédagogique visant à faire évoluer les représentations initiales des élèves, dans le cadre d'un projet ancré dans une situation concrète : la Journée nationale de la laïcité du 9 décembre.

Le jury attendait que les candidats fassent preuve d'une bonne maîtrise des contenus à enseigner en EMC (valeurs, principes, textes de référence), mais aussi d'une aptitude à transposer ces notions de façon accessible et pertinente auprès d'élèves de cycle 3, dans une perspective de formation à la citoyenneté.

Analyse des productions des candidats

Dans l'ensemble, les candidats ont su mobiliser les connaissances fondamentales relatives à la laïcité. Les meilleures copies ont su définir de manière claire et accessible la laïcité, en s'appuyant sur des formulations pertinentes, compréhensibles par des élèves de CM2. Plusieurs copies se distinguent par une bonne prise en compte du cadre institutionnel, en particulier l'usage réfléchi de la Charte de la laïcité, intégrée dans une démarche pédagogique structurée et cohérente. Quelques propositions valorisent avec justesse une pédagogie active, impliquant les élèves dans la réflexion autour des valeurs républicaines.

Toutefois, un nombre significatif de copies révèle aussi des approximations, voire des confusions, entre principes et valeurs de la République. La définition de la laïcité est parfois incomplète ou imprécise, et souvent peu adaptée au niveau des élèves de cycle 3.

La Charte de la laïcité, bien que citée, est rarement exploitée de manière approfondie. Les démarches pédagogiques proposées restent fréquemment peu concrètes, et insuffisamment contextualisées dans une séquence d'enseignement.

Par ailleurs, le jury constate que la composante EMC est souvent abordée de manière superficielle, ce qui témoigne sans doute d'une difficulté de certains candidats pour gérer le temps de l'épreuve. Or, les 8 points attribués à l'EMC justifiaient qu'on lui consacre une attention plus soutenue, à la hauteur des enjeux civiques qu'elle engage.

Conseils aux candidats

Le jury formule les recommandations suivantes :

- Les candidats doivent être particulièrement vigilants sur la correction orthographique et syntaxique de leur copie. Relire sa copie à la fin de l'épreuve est vivement conseillé ;
- Veiller à une gestion équilibrée du temps imparti à l'épreuve. Il est essentiel d'anticiper, dès la phase de préparation, une répartition réfléchie du temps entre les 2 composantes de l'épreuve ;
- Dans les propositions de séquence, il convient de prévoir une évaluation, cohérente avec les objectifs visés, ainsi que des modalités de différenciation pédagogique pour répondre à l'hétérogénéité des élèves
- Il convient de lire attentivement les questions afin d'y répondre précisément et à propos. Le jury attend, par ailleurs, des réponses structurées, organisées en paragraphes si nécessaire. L'usage raisonné des connecteurs logiques facilite la lecture et la compréhension ;
- Il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent les notions et les connaissances des programmes des cycles 3 et 4 en histoire et en géographie. Il est parfois nécessaire d'approfondir et d'actualiser ses connaissances scientifiques et didactiques. La consultation des fiche Eduscol, de dictionnaires d'histoire et de géographie, de manuels scolaires du 2nd degré est conseillée pour combler ses lacunes et mieux s'approprier les contenus notionnels et les attendus ;
- L'enseignement moral et civique est un enseignement obligatoire. Il est attendu des candidats qu'ils connaissent la lettre et l'esprit des programmes d'EMC, ainsi que les méthodes et les démarches pédagogiques propres à cet enseignement ;
- Les propositions pédagogiques gagnent à rester现实istes. Elles doivent être cohérentes, adaptées au niveau des élèves et répondre à des objectifs de connaissances et de compétences formulés avec clarté dans la copie.

Arts et culture

5.3.1. Présentation de l'épreuve

L'arrêté du 25 janvier 2021 définit l'épreuve disciplinaire des arts :

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4.

L'épreuve a pour objectif d'apprecier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts. L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

Session 2025

Les résultats globaux ci-dessous rendent compte des 105 copies corrigées pour le concours du public et des 17 copies corrigées pour le concours du privé :

Notes éliminatoires

Public : 9 copies inférieures ou égales à 5

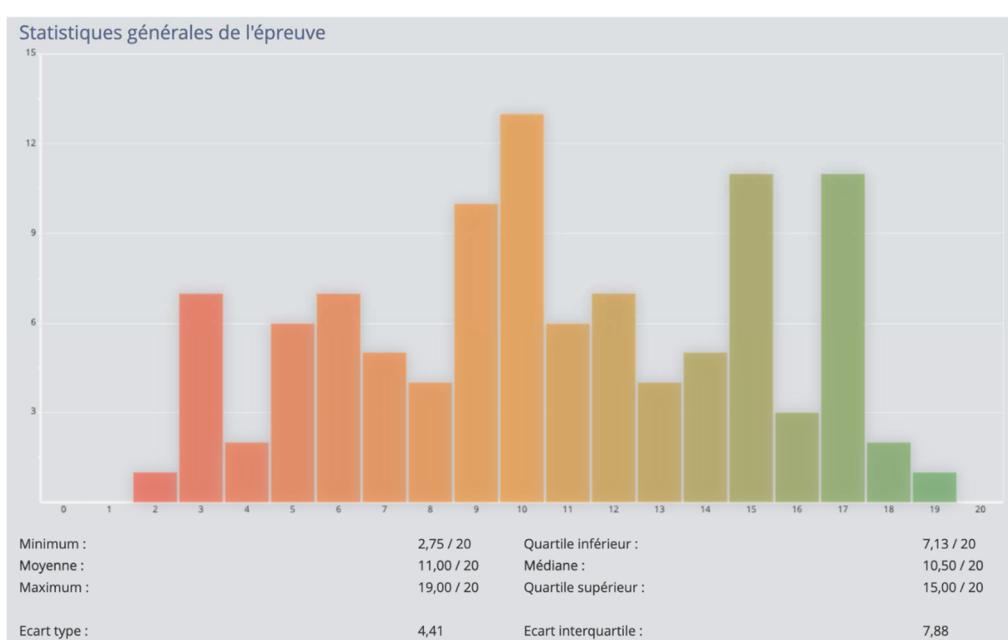
Privé : 1 copies inférieures ou égales à 5

Moyenne

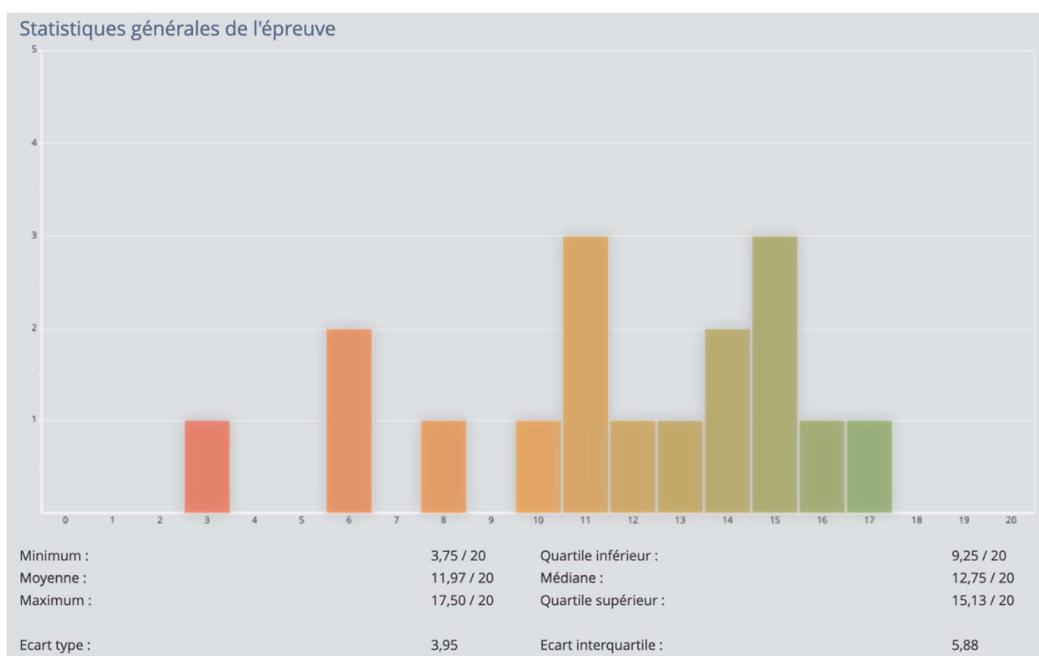
Public : 11 sur 20 (de 2,75 à 19)

Privé : 11,97 sur 20 (de 3,75 à 17,50)

Public



Privé



A – Composante arts plastiques – Cycle 2 et dossier documentaire (page 35 à page 38) (10 points)

B – Composante univers sonores – Cycle 1 et dossier documentaire (page 39 à page 41) (10 points)

5.3.2 Sujet et attentes

Les deux parties du sujet (A et B) comportaient pour l'un la conception d'une fiche de préparation de séance et pour l'autre l'analyse d'une situation d'apprentissage, dans deux composantes différentes et deux cycles différents. Cette année les deux composantes retenues étaient les arts plastiques et les univers sonores.

A - « En tirant parti des éléments fournis dans le dossier joint, vous proposerez une fiche de préparation en vue d'une séance d'arts plastiques destinée à une classe de cycle 2. »

« Votre analyse permettra d'éclairer le jury sur votre connaissance du cadre réglementaire et des conditions spécifiques de l'enseignement des arts plastiques au cycle 2. »

B - « En tirant parti des éléments fournis dans le dossier joint, vous effectuerez une analyse critique de la fiche de préparation dans le domaine des univers sonores destinée à une classe de petite section de maternelle. »

« Votre analyse permettra d'éclairer le jury sur votre connaissance du cadre réglementaire et des conditions spécifiques des univers sonores au cycle 1. »

Chaque partie du sujet comportait, entre autres, des documents issus des instructions officielles venant éclairer l'apprentissage visé.

Il était attendu des candidats les points suivants :

- S'approprier et problématiser le sujet au regard de l'entrée du programme retenu
- Analyser une situation d'enseignement/apprentissage en mobilisant des connaissances/compétences pédagogiques et didactiques
- Mobiliser une culture pour construire l'argumentation
- Maîtriser l'écrit et sa mise en forme pour servir une démonstration

Présentation du sujet :

A - En tirant parti des éléments fournis dans le dossier joint, vous proposerez une fiche de préparation en vue d'une séance d'arts plastiques destinée à une classe de cycle 2. Votre proposition devra être argumentée et vos choix seront justifiés

Vous vous appuierez sur le(s) point(s) de programme suivant(s) :

La narration et le témoignage par les images

Articuler le texte et l'image à des fins d'illustration, de création

Votre fiche de préparation permettra d'éclairer le jury sur votre connaissance du cadre réglementaire et des conditions spécifiques de l'enseignement des arts plastiques au cycle 2.

A – Composante arts plastiques – Cycle 2**Document n° 1 :**

Ressources iconographiques susceptibles d'être mobilisées dans la conception et/ou le déroulé de la séance.

Document n° 2 :

Contraintes didactiques et pédagogiques.

Document n° 3 :

Claude REYT, *Les arts plastiques à l'école*. Paris, Armand Colin, 1998, p. 59.

Document n° 4 :

Rappel du programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) - Arts plastiques – Compétences travaillées. BOENJS n° 31 du 30 juillet 2020 (extraits).

Il est attendu des candidats une réponse construite avec introduction, développement et conclusion. La maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe ainsi que l'utilisation d'un vocabulaire approprié comptent dans la notation.

D'une manière générale, les candidats mobilisent peu leur culture pour faire des liens avec d'autres œuvres, qu'elles soient issues du corpus de référence ou non. Les candidats auraient ainsi pu faire des liens avec Raul Hausmann, Kurt Schwitters, Ben, Sophie Calle, Annette Messager... Il est recommandé de nourrir sa copie d'un minimum de références culturelles, indispensables dans une copie en arts.

Il est attendu des candidats qu'ils soient capables d'exposer clairement les objectifs d'apprentissage d'une séance, d'envisager des obstacles à l'apprentissage et de prévoir des formes d'étayage qui pourraient être proposées. Ils doivent aussi avoir réfléchi à des mises en lien de l'enseignement artistique avec les autres disciplines de l'école, notamment, dans le cas présent, avec le français.

La conception de la fiche de séance doit permettre au candidat de témoigner d'une bonne compréhension des enjeux de la discipline et de la didactique spécifique aux arts plastiques.

Elle doit aussi s'articuler autour d'invariants pédagogiques comme la place de la pratique, la mise en œuvre d'un projet individuel, la rencontre avec les œuvres, la place de la verbalisation et plus largement du langage oral.

Quelles que soient les propositions faites par les candidats, il est attendu qu'elles soient justifiées.

Dans l'analyse, les candidats doivent être capables de mettre en lien les objectifs d'apprentissage visés avec la consigne et le matériel donnés aux élèves.

5.3.4. Deuxième partie : Composante univers sonores

10 points

Présentation du sujet :

B – En tirant parti des éléments fournis dans le dossier joint, vous proposerez une analyse critique de la fiche de préparation dans le domaine des univers sonores destinée à une classe de petite section de maternelle.

Vous vous appuierez sur le(s) point(s) de programme suivant(s) :

Univers sonores

Jouer avec sa voix et acquérir un répertoire de comptines et de chansons

Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive et artistique

Votre analyse permettra d'éclairer le jury sur votre connaissance du cadre réglementaire et des conditions spécifiques de l'enseignement des univers sonores au cycle 1.

B – Composante univers sonores – Cycle 1

Document n° 1 :

Chanson traditionnelle, *Un canard a dit à sa cane*. Source : Musique Prim', réseau CANOPÉ.

Document n° 2 :

Fiche de préparation

Document n° 3 :

La Danse chez les petits et tout-petits CYCLE 1. Comptines & jeux chantés dansés, Inspection académique de Moselle, Académie de Nancy-Metz (extraits).

Document n° 4 :

Rappel du programme d'enseignement du cycle des apprentissages premiers (cycle 1), BOENJS n°25 du 24 juin 2021 (extraits).

Il est attendu des candidats une réponse construite et argumentée. La maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe ainsi que l'utilisation d'un vocabulaire approprié comptent dans la notation.

L'évocation des documents dans l'introduction ne doit pas se résumer à une liste. Il est intéressant de les mettre en perspective avec le sujet et si besoin de les comparer.

D'une manière générale, les candidats mobilisent très peu leur culture pour faire des liens avec d'autres œuvres, qu'elles soient issues du corpus de référence ou non. Il aurait été intéressant de donner le nom d'autres comptines, sur le thème des animaux par exemple ou pour travailler les rondes et jeux dansés

L'analyse de la séance peut se concevoir selon des approches diverses, en fonction de la priorisation effectuée par le candidat mais on sera attentif à la connaissance de l'école maternelle, notamment la place de la construction du langage et la dynamique de projet (très présente en maternelle). Le choix de l'objectif de la séance doit être défini car deux axes non simultanés étaient envisageables (danse ou chant).

Conseils aux candidats

Si les candidats apparaissent mieux préparés à cette épreuve de spécialité, le jury déplore qu'ils utilisent si peu le vocabulaire spécifique à la discipline des arts plastiques ou des univers sonores (PEAC, piliers...). Il est attendu des candidats une réponse argumentée en lien avec le sujet et non pas une réponse réutilisable dans toute situation.

Les copies proposant des références sont assez rares, la mobilisation d'une culture n'est pas suffisamment mise en avant par les candidats.

Les copies montrent globalement une meilleure maîtrise de la langue écrite que l'an dernier. Quelques copies révèlent tout de même des compétences langagières non maîtrisées, tant concernant la syntaxe que l'orthographe, ce qui interroge le jury quant à la capacité de ces candidats à exercer le métier de professeur des écoles.

Epreuves d'admission

9.1 Oral de leçon

6.1.1. Caractéristiques de l'épreuve :

Coefficient 4 / Note éliminatoire 0	Domaine	Préparation	Epreuve	Exposé	Entretien
1 1^{re} épreuve orale de leçon	FRANCAIS	2 heures	30 minutes	10 à 15 minutes	Temps restant (15 à 20 minutes)
	MATHEMATIQUES		30 minutes	10 à 15 minutes	Temps restant (15 à 20 minutes)

« L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune des matières (français et mathématiques) permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes... Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; **durée de l'épreuve :** une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Coefficient 4. Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du CRPE

Cette épreuve de leçon doit permettre d'évaluer les compétences didactiques et pédagogiques des candidats. C'est une épreuve pratique qui vise à mesurer la capacité du candidat à se projeter dans le métier de professeur des écoles. Elle porte sur un sujet fourni par le jury pour un niveau scolaire donné à une période de l'année précisée.

Le candidat doit prendre appui sur le corpus de documents et ses connaissances pour indiquer clairement ses objectifs d'enseignement et exposer, face au jury, le déroulement de sa séance ainsi que ses choix pédagogiques, justifiés par sa réflexion didactique. Il s'agit d'un exposé et non de la simulation d'une situation de classe.

L'épreuve vise à intégrer l'activité des élèves à la présentation de séance. Il est attendu que le candidat s'appuie sur l'extrait du programme qui lui a été éventuellement fourni. Si les grandes lignes des programmes doivent lui être familières, il n'en est pas exigé une connaissance exhaustive.

Le candidat est évalué sur sa capacité à construire une réflexion d'ordre didactique et pédagogique et à la justifier, ou à la faire évoluer lors de l'entretien.

Référence : Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

6.1.2. Expression des candidats : exposés et entretiens

Constats :

☞ En général, les candidats s'expriment correctement et ont une attitude conforme aux exigences du concours. Ils ont une posture adaptée face aux membres de la commission. La voix, le ton et les gestes sont posés. Ils ont rarement annoncé très clairement leur plan, introduit puis conclu brièvement leur exposé. Pourtant, Cela rend l'écoute plus confortable et met en évidence des qualités de communication utiles à l'exercice du métier de professeur des écoles.

Les candidats les plus brillants modulent leur voix et témoignent d'un dynamisme y compris postural qui soutient l'attention des auditeurs.

Les membres de la commission ont apprécié les candidats qui ont une présentation dynamique et une élocution claire. Faire preuve de capacités à communiquer participe de l'évaluation globale des compétences des futurs enseignants.

Les candidats qui s'expriment avec clarté et de façon vivante en parvenant à se détacher de leurs notes ont été valorisés. La qualité de l'expression orale (rythme, intonation, pause...) contribue à la valorisation du contenu de l'exposé.

☞ On constate toutefois que certains candidats ne se détachent pas de leurs notes et s'expriment sur un ton monotone et un langage mal articulé. De plus en plus de candidats ont un débit de parole rapide qui empêche une prise de notes efficace et une bonne compréhension par les membres de la commission.

Parfois, des erreurs de syntaxe, grammaticales sont constatées, en décalage avec les attendus du métier (« Ils ont acquéris ». Il est exigé un « parler professionnel » qui mette en valeur les connaissances du candidat.

On remarque que certains candidats utilisent un langage parfois familier (« Ben », « du coup », « ouais », « euh », ...) D'autres effectuent des liaisons inappropriées (« 18 zélèves »), les quatre « zopérations »

☞ On constate toutefois que certains candidats ne se détachent pas de leurs notes, ne regardent pas les membres du jury et s'expriment sur un ton monotone et un langage mal articulé. Certains sont très difficilement audibles.

Quelques-uns sont confus et développent trop longuement leurs propos : la présentation peut être déséquilibrée, les candidats sont alors contraints de se précipiter pour présenter leur séance.

☞ Peu de candidats exposent pendant 15 min. La durée des exposés se situent généralement entre 10 et 15 minutes. Elle varie énormément : 6 min à 15 min.

☞ Trop peu de candidats utilisent le tableau à disposition. Lorsqu'ils l'utilisent, très peu ont une structuration de cet espace de présentation et un positionnement par rapport au jury adaptées.

☞ Lorsque le sujet présente des exercices et des productions d'élèves, les candidats ne les ont pas ou peu suffisamment exploités. Ils en font l'analyse lorsque cela est demandé par un membre du jury, lors de l'entretien.

☞ Beaucoup de candidats utilisent une terminologie pédagogique/didactique qui n'est pas réellement maîtrisée (institutionnalisation, inférence...). Certains sigles sont utilisés sans être connus (« APC » « DRASS »...)

Conseils aux candidats :

Le jury propose aux candidats de suivre les conseils suivants :

- Introduire son propos rapidement ;
- Penser à annoncer le plan ;
- Prendre le temps de présenter les documents sans procéder à une relecture stricte : une analyse de ces derniers est essentielle ;
- Détailler sa séance (séquence, phases et durées de la séance, modalités, rôle des élèves et du PE, obstacles et/ou différenciation envisagée, évaluation et prolongements...) ;
- Inscrire sa séance au regard d'une séquence ;
- Présenter concrètement l'activité des élèves au regard du but d'apprentissage ;
- Réaliser les situations pédagogiques ou exercices afin d'en dégager les compétences en jeu et les obstacles à leur réalisation ;
- Prendre le temps d'introduire son propos rapidement et d'annoncer le plan. ;
- Prendre le temps de présenter les documents et détailler sa séance (séquence, phases de la séance, modalités, rôle des élèves et du PE, obstacles et/ou différenciation envisagée, évaluation et prolongements...) ;
- Mettre en exergue les points pertinents qui serviront à la conception de la séance ;
- Eviter de lire ses notes et en revanche regarder les membres de la commission ;
- Prendre le temps de lire le sujet dans son intégralité lors de la phase de préparation et de résoudre les exercices ou problèmes proposés ;
- Moduler sa voix ;
- Donner de la fluidité et de la clarté à l'exposé en s'entraînant face à un auditoire, voire de s'enregistrer. *Cela permettra également d'évaluer la durée utilisée* ;
- S'entraîner à utiliser un registre de langue plus soutenu ou syntaxiquement correct ;
- Corriger ses tics de langage ;
- Organiser ses feuilles de brouillon (en les paginant par exemple) ;
- Utiliser le support mis à disposition des candidats (tableau/paperboard) qui permet d'apporter de la clarté à l'exposé ;
- Connaître les grandes étapes du développement de l'enfant ;
- Construire quelques éléments de culture dans le domaine de la littérature de jeunesse ;
Il peut être utile de consulter les listes de référence Eduscol.
- Connaitre les documents officiels d'accompagnement et être capable de les différencier des manuels ;
- Citer quelques domaines du SCCC uniquement lorsque cela sert le discours ;
- Penser à utiliser le numérique dans la séance lorsque cela constitue une plus-value ;
- Connaître le vocabulaire spécifique dans chaque discipline ;
- Anticiper les consignes telles qu'elles seraient énoncées aux élèves ;
- Limiter les objectifs annoncés ;
- Prendre en compte tous les éléments du sujet ;
- Faire une phrase de conclusion pour l'exposé ;
- Donner des exemples concrets, « visualisables » par le jury ;
- Avoir un chronomètre devant soi ;
- Les candidats sont encore trop nombreux à ne pas avoir un instrument de mesure du temps.
- Eviter de calquer une trame de présentation de son exposé dans les deux disciplines ;
- Ne pas venir avec une trame de séquence préétablie qui ne s'adapterait pas au sujet ;

6.1.3. Partie FRANCAIS

Exposé et entretien : constats

Pour les candidats les plus en réussite :

Quelques candidats analysent parfaitement les documents et comprennent très bien ce qui est attendu dans la séance demandée. Ils problématisent le sujet. Ils présentent alors les documents du dossier en mettant en lumière un point précis.

Les connaissances didactiques et pédagogiques des candidats sont très hétérogènes : les plus brillants d'entre eux s'appuient sur les préconisations indiquées dans les guides et font des références justes et pertinentes aux concepts scientifiques. Ils connaissent les grandes lignes des programmes et les attendus de fin d'année avec les répartitions des horaires

Certains candidats replacent brièvement le sujet dans un contexte plus large en choisissant un éclairage pertinent. La plupart ont bien compris l'esprit de cet oral : choix didactiques, déroulé concret, place au sein d'une séquence, différenciation, évaluation.... Ils veillent à ne pas proposer une succession d'activités mais bien une séance d'enseignement.

Les candidats les plus en réussite ont montré leur capacité à se projeter dans la classe en prenant appui sur une réflexion didactique et pédagogique de qualité, en mettant en exergue la place des élèves dans l'activité, en exposant les consignes et supports utilisés et en proposant des exemples d'adaptation possibles des gestes professionnels. Dans ce cas, la présentation est structurée et problématisée avec des choix argumentés en lien avec le contexte. La séance comporte des phases cohérentes et est intégrée à une séquence avec une recherche de progressivité.

Beaucoup de candidats présentent le sujet en définissant les objectifs visés et les compétences attendues. La commission a particulièrement apprécié les candidats qui justifiaient leur choix de documents et qui présentaient les enjeux des sujets. Les candidats ont généralement un plan structuré et cohérent.

Certains candidats utilisent des références didactiques à bon escient, ce qui contribue à la valorisation du contenu de leur exposé. En effet, cela met en évidence des qualités nécessaires tout au long de la carrière du professeur des écoles (veille pédagogique).

Les guides nationaux et les repères annuels de progression semblent de mieux en mieux connus des candidats.

Certains exposés très clairs ont permis aux membres du jury de se projeter dans l'activité des élèves et du professeur des écoles car les candidats ont été en mesure de faire le lien entre les documents institutionnels, leur savoir théorique et la pratique.

Pour les candidats les moins en réussite :

Des exposés sont parfois « hors sujet » ou ne ciblent pas clairement l'objectif. Certains ont éprouvé des difficultés à prendre en compte la contextualisation en lien avec le sujet. La compréhension de l'énoncé du sujet et les attentes qui en découlent peuvent ne pas être comprises.

Les candidats, dont les exposés sont courts, oublient de mentionner certains éléments essentiels évoqués ci-dessus (présentation et analyse des documents, choix didactiques, déroulé concret, place au sein d'une séquence, différenciation, évaluation...)

Certains exposés sont confus et perdent le jury dans une accumulation de généralités qui n'apportent rien au traitement du sujet.

Beaucoup de candidats indiquent proposer une organisation en groupes. Cela semble relever d'une doctrine plus que d'une organisation réellement réfléchie sur l'intérêt du conflit socio-cognitif dans le cadre d'une approche socio-constructiviste.

Le plan de l'exposé n'est pas toujours donné par les candidats et la présentation des documents est parfois trop descriptive, sans plus-value apparente.

Certains candidats ont parfois du mal à envisager d'autres manières de faire que ce qu'ils ont prévu ou à développer certains points. (Il peut être pertinent de s'attarder sur les productions des élèves (document du corpus) afin d'analyser les difficultés des élèves.)

Ils ne s'appuient pas suffisamment sur les ressources institutionnelles pour enrichir leur compréhension de l'enjeu de la séance à élaborer.

D'autres n'ont pas la capacité à se projeter dans la classe. Ils semblent n'avoir aucune représentation de ce qu'est l'école aujourd'hui.

Les candidats manquent globalement de culture didactique ou pédagogique.

En maîtrise de la langue, il est attendu des candidats des connaissances en grammaire, orthographe et conjugaison. (La notion d'attribut du sujet n'est pas toujours maîtrisée, par exemple.) De même que des connaissances de base en phonologie sont attendues.

Les questions de l'inclusion, ne sont quant à elles, que très rarement abordées.

De même, les candidats évoquent peu la place des autres acteurs de la classe (ATSEM et AESH), même chose pour la partie mathématiques.

☞ Les questions posées par le jury ne visent pas à piéger le candidat mais à l'aider à préciser son point de vue ou à le modifier. Cela ne doit pas déstabiliser le candidat. Le jury n'attend pas une « bonne réponse » mais une réflexion sur le sujet dans le cadre de la classe.

Les connaissances spécifiques à l'école maternelle, présentes dans les programmes, que ce soit en matière de contenus ou de modalités d'apprentissage sont souvent méconnues.

Les guides nationaux et les repères annuels de progression ne sont pas plus connus des candidats.

Peu d'entre eux ont su témoigner de connaissances précises relatives aux savoirs disciplinaires notamment en ce qui concerne l'enseignement de la lecture, l'enseignement du vocabulaire et l'enseignement du langage oral que ce soit à l'école maternelle ou élémentaire.

La connaissance des évaluations de début de CP permettrait aux candidats de mesurer l'importance des compétences nécessaires à l'entrée dans la lecture et l'écriture. Les candidats n'ont pas connaissance de la mise en œuvre du dispositif d'évaluations nationales à tous les niveaux de l'école élémentaire.

La différenciation pédagogique est souvent pensée hors la classe, sur le temps des APC. Elle se résume trop souvent à la reformulation des consignes, un étayage inadapté ou à la réduction de la difficulté. Les candidats oublient la différenciation pour les élèves performants.

Certains assignent à l'enseignant de la classe un rôle insuffisamment structurant et des savoirs qui ne sont pas transmis clairement en phase d'institutionnalisation. Le guidage de l'enseignant semble tabou pour certains candidats. La différenciation et le rôle de l'enseignant sont traités en détaché des différentes phases de la séance et sont présentés en fin d'exposé. Cela manque d'articulation et de précision avec le reste de

la présentation. Le rôle assigné à l'enseignant est « anecdotique », il distribue, organise les groupes, il circule, au mieux il recueille la parole des élèves lors de la mise en commun.

La prise en charge de la difficulté est, de manière récurrente, déléguée aux bons élèves, avec un effet surestimé des apports d'une mise en groupes sans étayage de l'enseignant. Trop souvent la différenciation n'est pas en lien avec la situation proposée. Les variables didactiques nécessitent d'être mieux maîtrisées afin de pouvoir être judicieusement convoquées.

Par ailleurs, la durée prévue pour la séance est souvent sous-estimée. Des candidats la construisent dans des conditions qui peuvent difficilement, dans la réalité de la classe, respecter le temps imparti.

Pour les sujets concernant le cycle 1, seul un groupe d'élèves est souvent concerné par l'activité d'apprentissage présentée.

Certains candidats ne parviennent pas identifier une seule compétence ou ont des difficultés à fixer un seul objectif à la séance. D'autres proposent une séance type sans lien avec l'objectif visé.

L'objectif d'enseignement n'est pas suffisamment défini (précis, atteignable, observable donc évaluable). Plusieurs objectifs sont énoncés mais souvent ce sont des objectifs transversaux.

Les phases d'apprentissage sont en général visibles mais la phase de clôture est souvent incomplète. Les candidats présentent les tâches réalisées et non les apprentissages acquis. Il n'existe pas de retour sur l'objectif.

L'enseignement explicite est très rarement observable dans les propos de l'exposé.

L'enseignement explicite est très rarement observable dans les propos de l'exposé.

Les obstacles auxquels les élèves peuvent être confrontés sont peu cités, voire méconnus ainsi que les procédures et stratégies utilisées pour répondre à une problématique.

Les écueils liés au fonctionnement d'une classe ne sont pas suffisamment anticipés.

Les 15 minutes possibles ne sont souvent pas utilisées. Beaucoup de candidats lisent leurs notes. La présentation des documents n'est pas toujours faite, leur utilisation est parfois sommaire.

Certains corpus sont constitués de productions d'élèves que les candidats sont difficilement en mesure d'analyser pour proposer des hypothèses sur la nature des procédures ou sur le niveau d'acquisition.

Le jury accorde une grande importance à la posture du candidat qui doit correspondre à celle que l'on attend d'un futur professeur en matière d'interaction avec l'auditoire (capacité d'écoute, niveau de langage, réactivité, capacité à améliorer la proposition pédagogique). Afin de réinvestir la compétence travaillée, des prolongements interdisciplinaires sont les bienvenus.

L'entretien doit permettre aux candidats d'approfondir leurs objectifs didactiques, de réfléchir à d'autres modalités de travail, voire de rectifier des erreurs. Des questions visent à vérifier si les candidats bénéficient d'un savoir suffisant en la matière. Ils peuvent être invités, lors de l'entretien, à mettre en perspective une même notion sur différents niveaux de classe.

Certains candidats restent sur des réponses partielles sans étayage et ne s'emparent pas des suggestions du jury pour construire leur réponse.

Des candidats s'expriment trop rapidement, ce qui peut conduire à un propos inaudible. La trame de l'exposé est parfois formatée, ce qui nuit à la fluidité et à la cohérence du propos.

Conseils aux candidats :

Le jury propose aux candidats de suivre les conseils suivants :

- Prendre le temps de bien lire le sujet pour éviter le hors-sujet et de faire une analyse synthétique des documents du corpus. *Certains exposés ciblent une séance avec un objectif hors sujet. Les documents d'accompagnement permettent de bien circonscrire le sujet et d'étayer la réflexion.*
- Présenter les documents du corpus, de façon succincte car le jury en a pris connaissance. *Il est important de présenter les documents brièvement, de privilégier leur analyse et d'expliquer pourquoi et comment ils seront utilisés dans la séance. Ce qui permet aussi de mettre en avant des choix pédagogiques, posture intéressante pour le jury. Les candidats les plus pertinents font fait le choix de synthétiser ce moment de présentation et de dire ce qu'ils comprennent des documents fournis en les mettant en relation avec des connaissances didactiques ou pédagogiques.*
- Annoncer le plan de l'exposé pour une meilleure lisibilité
- Essayer de prendre en compte chacun des points (Cf ci-dessus) dans sa préparation et organiser ses informations et son propos de manière à ce que le jury puisse se faire une idée claire de l'organisation de la séance en écoutant l'exposé.
- S'appuyer sur les documents institutionnels pour affiner sa compréhension du sujet.
- Prendre connaissance en amont des différents guides publiés régulièrement sur Eduscol.
- Analyser les tâches proposées aux élèves : que doivent-ils faire ? Comment peuvent-ils s'y prendre ? Sur quoi peuvent-ils s'appuyer pour ce faire ? Qu'est-ce qui ferait obstacle ? Cela permettra d'envisager une différenciation adaptée.
- Formuler les consignes comme elles seraient données en classe
- Faire apparaître tout au long de la séance, la différenciation pédagogique, les remédiations et le rôle du maître. Ne pas attendre la fin de l'exposé.
- Définir précisément le rôle du maître autrement que "L'enseignant circule et aide".
- Donner les durées des phases de la séance.

- Réfléchir davantage à la phase d'institutionnalisation en lien avec la clôture de la séance en mettant en avant les apprentissages, les connaissances acquises par les élèves et pas uniquement les savoir-faire.
- Définir précisément l'objectif de la séance qui doit être atteignable, observable donc évaluable.
- Anticiper les critères de réussite. *L'objectif est souvent la reprise stricto-sensu des éléments du programme sans que celui-ci soit segmenté dans une démarche de progression.*
- Visionner des séances d'apprentissage sur des sites institutionnels, notamment en l'absence récente d'expérience de la classe ;
- Eviter les appréciations des questions du jury de type « c'est une bonne question ».

Le jury attend une discussion pédagogique et non une affirmation ferme et définitive. Dans la présentation de la séance, il est conseillé d'être concret : un véritable scénario, avec les durées, les modalités, les consignes, les tâches des élèves, le matériel. Envisager l'évaluation et la différenciation. Des liens avec le Socle commun de connaissances de compétences et de culture sont appréciés. On attend des candidats qu'ils puissent s'approprier les documents du corpus pour construire une séance. Cela demande une lecture attentive des documents pour permettre de les analyser. Les candidats doivent engager une réflexion pédagogique pertinente et proposer une séance d'apprentissage adaptée au niveau de classe. Le jury évalue la capacité du candidat à se projeter concrètement en classe. Les candidats peuvent être questionnés sur les ressources pédagogiques et institutionnelles. Les guides pédagogiques Eduscol doivent notamment être connus. Des connaissances de base sur le développement psychomoteur de l'enfant sont attendues.

Le jury n'attend pas LA bonne réponse mais une réponse qui soit argumentée qui explicite les choix du candidat.

Les questions visent à évaluer l'étendue des connaissances et les capacités réflexives des candidats, et non à les mettre en difficulté. Le jury sait que l'exercice est difficile et n'attend pas LA réponse mais une réflexion personnelle argumentée et un premier socle de connaissances qui facilitera l'entrée dans le métier.

Le jury valorise les candidats qui peuvent montrer leur capacité à se projeter dans une pratique (élargissement de la question à un autre cycle...) et font référence à leur culture didactique et pédagogique pour étayer leurs réponses

Certains candidats ayant eu une expérience de la classe restent enfermés dans des certitudes, notamment en exposant des « habitudes » prises sans les questionner et en réduisant la réponse à « ça marche bien ». Avec l'observation de la classe, il est nécessaire de s'informer, d'étoffer sa culture par les lectures spécialisées (didactique et pédagogiques).

Le jury est sensible et attend des candidats une attitude réflexive, une capacité à écouter et communiquer, à se questionner.

Les membres des commissions ont apprécié les candidats qui avaient une présentation dynamique et une élocution claire. Faire preuve de capacités à communiquer avec une expression syntaxiquement correcte participe de l'évaluation globale des compétences des futurs enseignants.

Le jury accorde une grande importance à la posture du candidat qui doit correspondre à celle que l'on attend d'un futur professeur en matière d'interaction avec l'auditoire (capacité d'écoute, niveau de langage, réactivité, capacité à améliorer la proposition pédagogique). Afin de réinvestir la compétence travaillée, des prolongements interdisciplinaires sont les bienvenus.

Les bons candidats sont ceux qui font état d'une démarche d'enseignement, qui n'ont pas un discours jargonnel et qui sont capables de faire de l'entretien un moment qui va au-delà de l'exposé.

Enfin, nous notions de façon générale un manque de culture générale et notamment une connaissance de quelques œuvres « basiques » de littérature jeunesse.

6.1.4. Partie mathématiques

Exposé et entretien : constats

Exposé :

Une lecture attentive du sujet et des documents du corpus est indispensable pour répondre à la question posée, éviter les contresens et le hors sujet.

☞ Dans l'ensemble, les candidats présentent une séance structurée suivant un plan annoncé et préparé. Ils énoncent les documents du corpus, mais demeurent souvent dans la paraphrase au lieu d'être dans l'analyse et d'avoir un regard critique indispensable à la construction de la séance.

Les textes officiels ou théoriques sont généralement simplement évoqués, sans lien avec les propositions pédagogiques.

Le jury apprécie les exposés structurés leur permettant de voir si les candidats comprennent le sujet. Majoritairement, les candidats répondent aux différents sujets. Toutefois, le jury note que certains n'utilisent pas les documents joints à bon escient par manque de regard critique.

Les candidats maîtrisent globalement la structuration de la séquence et de la séance pédagogiques. Les candidats les plus brillants sont capables de relier les compétences données à aux domaines du socle.

Les candidats performants savent exploiter avec pertinence les différents documents. Ils les ont analysés et exploités. Ils se sont projetés dans le réel de la classe en anticipant des réponses d'élèves, en essayant de comprendre leur cheminement, ou en faisant des hypothèses sur des procédures possibles.

Le tableau mis à disposition dans les salles est plus souvent utilisé qu'en français. Cet usage est une plus-value pour les candidats dans la majeure partie des cas.

La plupart des candidats prennent appui sur les documents du corpus pour élaborer une séance correspondant au sujet. Le plan de celle-ci est généralement structuré, évoquant les différentes phases, mais l'évaluation est souvent omise.

Trop souvent les phases sont évoquées mais ne font pas sens. Certains candidats manquent de précision et confondent « mise en commun » et « correction », « apprentissages » et « réalisation de la tâche ». La phase d'institutionnalisation est souvent oubliée.

Les situations pédagogiques sont souvent abstraites et déconnectées de la réalité du terrain (durée de la séance, organisation, complexité de la tâche demandée aux élèves, adaptation au niveau des élèves, cohérence entre l'objectif et les démarches, ...)

On remarque que les candidats les plus performants sont en mesure de prendre appui sur les documents avec pertinence en les analysant, en les exploitant et surtout en montrant aux membres du jury leur capacité à se projeter dans le métier. Dans les meilleures situations, ils sont en mesure de comprendre le cheminement des élèves en faisant des hypothèses sur des procédures possibles. L'exposé est alors très lisible pour le jury qui perçoit aisément le déroulement de la séance, l'objectif visé, les compétences mobilisées chez les élèves, l'énonciation de consignes claires, la mise en œuvre de la différenciation pédagogique, une réflexion sur les procédures des élèves.

☞ De manière récurrente, les candidats peinent à mettre en œuvre la différenciation pédagogique. Si elle évoquée, elle n'est pas mise en œuvre de manière efficiente. Il y a rarement de différenciation effective en fonction des profils d'élèves en termes de capacités mobilisables et à mobiliser, voire d'obstacles d'apprentissage

Prendre en compte la diversité des élèves de la classe ne peut se limiter à une réduction de la quantité de travail, un allongement du temps, une externalisation par une prise en charge lors des APC, du tutorat, la mise en place de groupes homogènes.

De nombreuses séances surinvestissent le travail de groupe ou le collectif, ne permettant pas à l'élève de progresser individuellement.

Les candidats les plus performants ont su conserver des objectifs ambitieux communs à tous les élèves, anticiper les obstacles didactiques, aménager la tâche et adapter les attendus.

☞ Le jury constate que peu de candidats utilisent les 15 minutes pour l'exposé et certaines relisent les documents alors que les membres du jury les ont devant eux.

☞ La formulation des objectifs opérationnels n'est pas toujours maîtrisée. Les objectifs sont souvent du côté de l'enseignant et pas du côté de l'élève. Les candidats répondent bien à tous les attendus mais ne maîtrisent pas forcément l'intérêt et le sens.

L'objectif doit être précisément défini : il doit être atteignable, observable donc évaluable. L'objectif est souvent la reprise stricto-sensu des éléments du programme sans que celui-ci soit segmenté dans une démarche de progression.

☞ La question de l'évaluation est régulièrement omise et celle du transfert n'est pas vraiment envisagée juste trop rarement évoquée sous l'angle des prolongements interdisciplinaires

L'organisation spatiale et temporelle de la séance est souvent absente.

Beaucoup de candidats lisent leurs notes. La présentation des documents n'a pas toujours été faite, leur utilisation est parfois sommaire.

Les choix didactiques et pédagogiques ne s'appuient pas suffisamment sur les éléments du dossier pour apporter des justifications et définir les différentes phases de la séance. La précision de l'activité des élèves et du rôle de l'enseignant sont des aspects très peu évoqués. Les grands absents sont les obstacles et difficultés éventuels des élèves (différenciation, étayage).

☞ Le jury constate chez les candidats des connaissances didactiques parcellaires, un vocabulaire géométrique non maîtrisé.

☞ Le jury remarque pour certains candidats d'inquiétantes lacunes concernant les savoirs de base et des imprécisions graves concernant les notions mathématiques (définition chiffre, nombre, numéro par exemple). La distinction entre tri, classement, rangement, comparaison, catégorisation doit être comprise. Certains candidats n'ont pas recours au vocabulaire approprié aux mathématiques : chiffres/nombres, cercle/disque, côtés/faces, aspect ordinal du nombre, grandeurs et mesures (et notamment aire/périmètre), fractions et nombres décimaux.

En maternelle, les termes surcomptage, double comptage, sous comptage, sont confondus.

Les procédures de base en maternelle ne sont pas suffisamment connues : comptage, dénombrement, subitisation (ou subitizing).

☞ Certains candidats utilisent des références didactiques à bon escient, ce qui contribue à la valorisation du contenu de leur exposé. En effet, cela met en évidence des qualités nécessaires tout au long de la carrière du professeur des écoles (veille pédagogique).

Les définitions sont rarement énoncées de manière précise (la définition d'un angle ou d'un solide par exemple).

Les activités des élèves sont correctement présentées mais ne sont pas toujours en rapport avec leurs capacités.

On constate des connaissances disciplinaires plus fragiles en mathématiques qu'en français (fractions, géométrie...)

Conseils aux candidats :

Le jury apprécie les candidats qui sont en mesure de donner les enjeux des apprentissages visés dans les sujets et attend des candidats une attitude réflexive, une capacité à écouter et communiquer.

La lecture attentive des différents documents doit servir réellement de point d'appui à la préparation de l'exposé.

On note parfois de très grosses fragilités sur les concepts et notions à enseigner (très flagrant dans le domaine grandeurs et mesures ou géométrie). Le lexique spécifique en mathématiques et parfois fort méconnu.

Le jury propose aux candidats de suivre les conseils suivants :

- Lors de la préparation, consacrer autant de temps à l'épreuve de mathématiques qu'à celle de français ;
- Approfondir les connaissances en mathématiques. Il semble indispensable de maîtriser les grandes lignes des programmes, les repères de progression et les guides des trois cycles ;
- Analyser les documents. Il s'agit de dépasser la simple présentation pour en dégager les enjeux, la pertinence ;
- Ancrer la séance dans la séquence donc être en capacité d'expliquer la progression des apprentissages et l'évaluation ;
- Penser la totalité de l'organisation de la classe, notamment lorsque le candidat fait le choix de présenter le fonctionnement d'un atelier. Il doit être en mesure d'expliquer ce que font les autres élèves ;
- Construire des séances en n'omettant pas la place de la verbalisation par les élèves, facteur important pour l'apprentissage ;
- Réfléchir au rôle de l'enseignant en termes de plus-value ;
- Anticiper les procédures que les élèves pourraient utiliser ;
- Réfléchir aux variables didactiques ;
- Structurer la préparation en s'assurant que ce qui est donné à voir est maîtrisé et a du sens. Il arrive que des candidats utilisent des mots clés sans les maîtriser totalement ;
- Se former à la conception de séances ;
- Enoncer clairement les objectifs pédagogiques visés et non énumérer toute la liste des compétences à acquérir pour un cycle ;
- Identifier les types de documents et expliquer pourquoi et comment ils vont être utilisés ;
- Garder à l'esprit un objectif pédagogique de séance clair, atteignable et évaluable au sein de la séance.

On attend des candidats du bon sens, de la capacité à raisonner, à être réaliste et pragmatique. Trop de candidats se réfugient dans des concepts ou formulations hasardeuses (conflit socio-cognitif, métacognition etc.). Ce que l'on cherche, c'est comment l'enseignant enseigne et comment les élèves apprennent.

La démarche d'enseignement explicite gagne à être mieux connue des candidats et non caricaturée. Peu de candidats osent enseigner une procédure plutôt qu'une autre.

L'évaluation des candidats prend en compte des critères nombreux et variés, notamment la maîtrise des compétences mathématiques, l'organisation de la séance d'apprentissage et sa mise en œuvre, la pertinence des différentes phases eu égard au niveau de classe.

Il convient d'énoncer clairement les objectifs pédagogiques de la séance proposée et de prévoir les critères d'évaluation.

6.2. Oral d'entretien

6.2.1. Caractéristiques de l'épreuve :

Coefficie

Note 2 Note éliminatoire : 0 à la 1 ^{ère} ou 2 ^{nde} partie		Domaine	Préparation	Epreuve / Notation	Exposé	Entretien
2 ^e épreuve d'entretien	1 ^{ère} partie	EPS, <i>intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant</i>	30 minutes	30 minutes / 10 points	15 minutes maximum	Temps restant (au moins 15 minutes)
	2 ^e partie	Motivation et Mises en situation professionnelle	Aucune préparation	35 minutes / 10 points	5 minutes maximum pour la présentation par le candidat de sa motivation	10 minutes d'échange

« L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de trente minutes de préparation. A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury. Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier

l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire. »Référence : Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

6.2.2. Education physique et sportive

A) Education physique et sportive

Exposé et entretien, constats :

Constats/analyse :

☞ Bon nombre de candidats réalisent l'exposé avec une aisance certaine et une maîtrise de la langue conforme aux attendus du métier d'enseignant. Dans l'ensemble, ils ont une expression correcte et font un exposé structuré. Parfois court, il révèle chez certains candidats de réelles compétences orales, voire une certaine aisance, sans surjeu ni éloquence : le ton est juste et adapté à la situation. Les meilleurs d'entre eux sont capables de se détacher de leur préparation écrite.

Un exposé avec une introduction, un développement et une conclusion permet de donner de la clarté au propos. **Les candidats qui utilisent le support pour faire un schéma donnent de la lisibilité à leur exposé.** L'usage du tableau est vivement conseillé plutôt qu'un schéma au milieu des notes d'une feuille de brouillon.

Les aspects communicationnels tels que la posture et le registre de langage sont importants. La qualité de l'expression (clarté, voie modulée, intonation, ...) est essentielle.

Il est regrettable, pour un concours de recrutement d'enseignants que quelques candidats ne possèdent pas une maîtrise parfaite de la langue française normée. Ces remarques s'appliquent à l'ensemble des épreuves. Quelques candidats multiplient les erreurs de français. D'autres témoignent d'une certaine désinvolture, présentent un plan anticipé mais peu incarné et se permettent des familiarités langagières dans l'exposé. On constate également des tics de langage (Ouais, OK, euh, du coup, liaisons inappropriées...) ou un certain relâchement dans la posture physique face au jury. Certains candidats interrogent le jury suite à un questionnement resté sans réponse, cette posture n'est pas adaptée.

Le temps imparti à l'exposé d'EPS n'est pas toujours utilisé alors que le candidat s'exprime avec un débit de paroles très élevé et parfois non articulé. Cela ne facilite pas la compréhension du jury. Le temps pourrait être mieux géré et plus profitable au temps d'entretien.

☞ Les meilleurs candidats exposent de manière expressive, naturelle en identifiant les éléments pertinents de la situation ou de la progression proposée. Ils explicitent et illustrent leurs propos. Ils évoquent des outils pédagogiques concrets et un matériel adapté. Le propos est emprunt d'humilité, est nuancé et relativisé. Les questions des membres du jury sont prises en compte et une évolution du positionnement est visible. L'exposé est alors structuré (introduction, annonce du plan, conclusion). La question posée est problématisée et le développement répond à la question posée. La situation adaptée à l'âge des élèves est placée dans un contexte plus large, les outils d'évaluation diagnostique ou formative sont précis. Les organisations pédagogiques sont现实istes, prenant en compte l'espace, le temps, les ressources humaines pour l'enseignement et l'encadrement. La différenciation pédagogique et l'accessibilité sont présentes.

☞ Les 15 minutes sont rarement exploitées entièrement. Certains candidats ne respectent pas le temps imparti (entre 10 et 15 minutes). La moyenne constatée est plus proche de 7 à 8 minutes. On perçoit que certains candidats se sont peu entraînés à organiser une séance et restent sur des propositions de surface. Les meilleurs candidats se saisissent des 15 minutes d'exposé ou dépassent les 10 minutes. Certains exposés sont lacunaires, notamment dans la présentation globale du sujet qui doit prendre en compte les finalités de l'EPS. Les liens à faire avec les autres domaines et champs d'apprentissage ne sont pas suffisamment mis en valeur, par exemple dans le cadre de la polyvalence du métier et de ses avantages. L'analyse de l'origine des difficultés des élèves est souvent erronée, incomplète ou absente. Il est essentiel à minima de connaître le volume horaire hebdomadaire dans les 3 cycles.

☞ Parfois l'exposé n'approfondit pas assez le champ pédagogique et l'analyse de la question est insuffisamment réalisée. Les durées de chaque phase ne sont pas souvent énoncées et mal estimées par les candidats.

☞ Souvent, les mises en situation ne sont pas assez explicites pour donner les éléments de compréhension au jury. La déclinaison pratique et concrète est appréciée pour mesurer la capacité du candidat à s'adapter au contexte (nombre d'élèves, espace, matériel, disposition, place de l'adulte...) et à se projeter dans le métier. Les situations proposées restent décrites dans la forme et le déroulement mais sans expliciter les moyens qui permettent aux élèves de progresser et d'apprendre. La gestion de l'espace et du temps n'est pas bien perçue ni énoncée par les candidats.

☞ Le terme « situation d'apprentissage » est souvent mal compris des candidats qui décrivent davantage des mises en situation ou des jeux.

L'évolution de situations de référence n'est pas pensée. Le choix des situations d'apprentissage ne répond pas assez aux objectifs visés.

Les stratégies d'apprentissage sont rarement présentées et les élèves semblent apprendre comme par magie.

☞ La question des progrès des élèves est insuffisamment abordée par les candidats. Celle de l'évaluation ou de l'autoévaluation pas davantage. Quand celle-ci est (rarement) évoquée, elle n'est présentée que sous la forme d'une grille d'évaluation avec des observables plutôt flous. L'évaluation des acquis des élèves est donc assez peu évoquée tout comme le rôle et la place de l'enseignant qui restent souvent cantonnés à l'observation des élèves (d'ailleurs, à partir de quels outils ?). La trace écrite pourrait quant à elle être davantage mobilisée (cahier d'EPS, affichages etc.).

Les objectifs de transformation des compétences motrices ne sont pas envisagés. Les problèmes fondamentaux des élèves ne sont que trop peu exposés.

Les ressources mobilisées sont souvent évoquées mais sans être suffisamment en lien avec la problématique du sujet et/ou de l'APSA. Les difficultés rencontrées par les élèves dans les sujets sont peu explicitées et mal ciblées par les candidats.

☞ On remarque une importance de la verbalisation voulue sur les temps EPS et temps de classe. Ces temps sont énoncés, mais peu mis en valeur dans le cadre de la motivation et de la mobilisation de l'élève.

La place de l'enseignant est très souvent centrale, seul indicateur de consigne, de remédiation. La verbalisation présentée dans les séances reste une description de ce qui est fait mais sans préciser les méthodes et stratégies utilisées par les élèves pour réussir.

☞ De manière générale, on constate que la didactique de l'EPS est fragile. De fait, les candidats présentent trop souvent des situations certes en lien avec la problématique proposée mais ne développent pas suffisamment en quoi la situation répond aux besoins des élèves. Les situations peuvent rester assez descriptives et l'on peine souvent à comprendre ce que les élèves apprennent et comment. Les difficultés sur lesquelles se centrer pour définir des situations ne sont pas perçues et ne permettent pas de cibler des situations pertinentes pour y remédier.

- ☞ Par ailleurs, on peut constater que certaines situations ne sont pas très réalistes et du moins pas toujours adaptées à l'âge des élèves. En outre, l'aspect « sécurité » est souvent investi.
- ☞ Les priorités ministérielles sont connues, ainsi que les attestations (ASNS, savoir rouler à vélo etc.). Les finalités de l'EPS sont rarement citées et peu connues des candidats.
- ☞ Les contextes présentés demandent à être explicités dans le détail et de façon précise afin d'aider le jury à visualiser la situation. Peu de candidats évoquent les liens entre la situation et d'autres APSA, d'autres activités dans la même APSA, d'autres disciplines.
- ☞ La faisabilité de certains aménagements est à questionner (repères qui flottent dans l'eau, activité pour seulement 3 élèves, objets dangereux à transporter comme une grande planche, ...)
- ☞ Certains candidats mettent en évidence des élèves à besoins éducatifs particuliers mais ne proposent pas les adaptations nécessaires ou placent les élèves à des rôles occupationnels.
Il ne suffit pas de proposer une organisation pour qu'il y ait apprentissage. On reste trop souvent sur des éléments descriptifs et l'on peine parfois à percevoir le rôle spécifique de l'enseignant(e).
Les démarches pédagogiques restent ciblées autour de la différenciation. Les notions de pédagogie universelle, accessibilité ou conception universelle des apprentissages sont méconnues.
- ☞ De manière générale, les candidats estiment très mal les distances réalisables par les élèves (en course, en lancer...). Les ordres de grandeurs sont assez méconnus des candidats (courir 3 secondes, courir sur 5 m, terrain de football de 5 m de longueur, parcourir 5 mètres en vélo en 2 minutes, nager sur 25m²)
Les exposés manquent pour certains de structure : introduction trop brève ou inexistante, absence de plan et sont parfois beaucoup trop brefs (moins de dix minutes).
- ☞ Les connaissances théoriques scientifiques du développement et de la psychologie de l'enfant sont trop peu maîtrisées par les candidats et donc trop peu abordées.
Les questions relatives à l'expression artistique posent de réelles difficultés aux candidats.
- ☞ Le temps d'activité motrice des élèves est insuffisamment pris en compte par les candidats dans les situations d'apprentissage proposées.
- ☞ Certains candidats ne structurent pas leur exposé et se limitent à la présentation des situations d'apprentissage.
- ☞ Pour les énoncés évoquant « certains élèves » ou « une partie de la classe », les candidats doivent penser à ce qu'ils proposent aux autres élèves.
- ☞ Certains candidats confondent « activités de roule » avec les roulades en activités gymniques

La situation d'apprentissage présentée doit répondre à la problématique posée. (En activités athlétiques, si la problématique est « l'élève n'arrive pas à franchir un obstacle », la situation proposée ne saurait être une course de haies)

Conseils aux candidats :

Au regard de ces constats, le jury propose aux candidats de suivre les conseils suivants :

- Tous les mots de l'énoncé sont importants et certains termes peuvent changer le sens du sujet qu'il conviendra de lire avec une grande attention. Par exemple, un sujet avec les termes « certains », « la plupart », « quelques ».... élèves *ont des difficultés*, *n'a pas le même sens que « Tous les élèves ont des difficultés ».* *La différenciation pédagogique est induite dans certains énoncés.*
- Faire appel à la différenciation pédagogique ;
- Contextualiser le sujet et dégager une problématique simple ;
- Avoir un minimum de connaissances sur le développement de l'enfant (capacités motrices notamment) ;
- Veiller à proposer des situations d'apprentissage dans lesquelles le temps d'activité motrice est suffisant et en adéquation avec le niveau et l'âge des élèves ;
- Structurer l'exposé en préparant une trame comprenant les incontournables à traiter (contexte, lien aux programmes, inscription dans une séquence d'apprentissage, évaluation...) ;
- Présenter les objectifs et compétences visés en lien avec le cadre réglementaire (programme, socle commun de connaissance, de compétences et de culture), à la maîtrise des contenus enseignés, aux démarches pédagogiques répondant aux attendus du sujet, à la place de la séquence dans une progression, aux différentes modalités d'évaluation ;
- Evoquer l'interdisciplinarité ;
- Proposer des situations d'apprentissage pertinentes, réalisables qui répondent à la problématique et adaptées à l'âge des élèves ;
- Utiliser le tableau pour donner plus de lisibilité à l'exposé ;
- Prévoir un exposé d'une durée d'au moins 10 minutes ;
- Envisager la sécurité des élèves dans toute ses dimensions ;
- Savoir décliner les enjeux de santé, culturels et sociaux ;
- Utiliser un lexique adapté : nager, de déplacer, courir vite, courir longtemps... ;
- Mentionner les supports institutionnels (guides, préconisations ministérielles, attendus de fin de cycle, les repères de progressivité, ...) ;
- Savoir identifier les finalités de l'EPS en lien avec les différents domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Connaître certains dispositifs d'actualité : savoir rouler à vélo, 30 minutes d'activités physiques quotidiennes (APQ), note de service du 28-02-2022 « Contribution de l'école à l'aisance aquatique ;
- Profiter-exploiter au mieux le temps imparti, ne serait-ce que par la question de l'interdisciplinarité et des dispositifs nationaux (Savoir Nager en sécurité, APQ30', G2024 ...) ;
- Travailler la didactique des APS proposées, en particulier celle de la natation au premier degré ;
- Prendre appui sur des situations concrètes ou vécues ;
- Travailler la didactique des APS proposées, en particulier celle de la natation au premier degré ;
- Être à l'écoute des questions, ne pas hésiter à faire reformuler si besoin ;
- Avoir un plan avec les incontournables à aborder et en parler même si certains éléments n'ont pas pu être complétement traités lors de la préparation ;
- Les candidats devraient s'autoriser à réfléchir avec le jury sur les éléments qu'ils n'ont pas eu le temps de finir de préparer afin de montrer l'attention qu'ils en portent. Ils peuvent indiquer au jury qu'ils construisent la réponse en direct.
- Redire la consigne sans la reformuler ou la problématiser n'a pas d'intérêt ;
- Connaître les rôles, les compétences à mobiliser et les limites des différents adultes pouvant accompagner la classe dans une séance d'EPS (ATSEM, AESH, intervenant, parents accompagnateurs, parents agréés, maîtres-nageurs, enseignant)

Les questions posées n'appellent pas forcément une réponse convenue mais doivent permettre au candidat de démontrer une capacité d'analyse et de propositions de réponses réalistes en lien avec l'activité ciblée et l'âge des élèves.

6.2.3. motivation :

Constats :

☞ Les exposés sont de qualité inégale. Certains candidats gagneraient à mieux préparer leur prestation dont les attendus sont connus. Beaucoup peinent à se projeter dans le métier. Les connaissances du système éducatif sont parfois superficielles, ce qui pénalise les candidats.

La très grande majorité des exposés se limitent à des commentaires des candidats sur leur parcours de formation et professionnel, la motivation à exercer le métier de professeur des écoles est trop peu explicitée. La motivation est rarement référée aux missions des enseignants, l'ambition pour les élèves est trop peu décrite.

L'exposé reste parfois trop descriptif et les compétences développées dans leur parcours antérieur ne sont pas assez articulées avec le métier visé de professeur. Il conviendrait de faire le lien entre les compétences construites dans le parcours précédent et le référentiel de professeur des écoles.

Les attendus de l'épreuve décrits dans l'arrêté du 25 janvier 2021 sont méconnus des candidats.

☞ Il s'agit pour les candidats de faire valoir leur motivation et leur capacité à se projeter dans le métier. Un parcours non conventionnel n'est pas négatif, les candidats gagneraient parfois à en faire davantage ressortir la richesse et les atouts qu'il représente.

Il est inacceptable que des candidats se présentent sans rien connaître du fonctionnement de l'Education nationale / de l'Institution. La culture générale n'est pas suffisante.

☞ Certains candidats ont présenté la partie motivation comme un entretien d'embauche : les qualités et compétences acquises sont expliquées et énumérées. Ils structurent leur propos, vont à l'essentiel eu égard au temps contraint mis à leur disposition.

Les candidats ont très souvent eu des difficultés à donner une représentation précise du métier, leur description étant souvent floue et générale. Les apprentissages des élèves, leurs progrès, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, et la dimension pédagogique qui en découle sont rarement évoqués. Ce sont bien plus souvent l'ambiance, les aspects relationnels et le travail en équipe qui sont mis en avant.

L'entretien est court et ne permet pas toujours de mettre en évidence les valeurs du candidat. Le jury doit amener l'échange sur le sens du service public du candidat. Dans le temps imparti, les questions doivent être courtes, claires et explicites.

Trop souvent l'exposé consiste à redire ce qui est déjà connu des membres de la commission sur la fiche du candidat.

Les candidats décrivent de façon chronologique leur parcours, sans en extraire les points saillants. Le lien n'est pas fait avec le futur métier d'enseignant.

Conseils aux candidats :

Les candidats doivent se préparer à l'explicitation de leur motivation au regard des droits et devoirs du fonctionnaire. Le jury doit comprendre le choix de vouloir exercer dans le 1^{er} degré (polyvalence de l'enseignant, diversité des élèves de 2 à 11 ans), l'implication dans l'ensemble de la vie scolaire (récréations, accueil, surveillance, relation avec les familles, lien avec les partenaires de l'école...)

Les candidats doivent expliciter leurs représentations du métier avec ses spécificités en distinguant davantage les caractéristiques des différentes professions des acteurs travaillant autour de l'élève/enfant (enseignant, AESH, ATSEM, animateur...) et en précisant les modalités de leur partenariat.

Le jury propose aux candidats de suivre les conseils suivants :

- Mettre en exergue des points de son parcours qui ont permis de développer des connaissances, des compétences transférables dans le métier d'enseignant ;
- Valoriser son expérience en mettant notamment en évidence les transferts possibles dans l'exercice de la profession de professeur des écoles ;
- Articuler les éléments de votre parcours de formation et votre expérience professionnelle antérieure avec les missions du professeur des écoles ;

- Montrer la perception que vous avez du métier et les connaissances que vous avez du système éducatif ;
- Ne garder de votre parcours que les éléments qui ont un intérêt pour l'exercice de votre futur métier
- Parler des élèves et préciser ce que l'on pense leur apporter ;
- Se projeter dans le métier de professeur d'école en abordant avantages et contraintes avec réalisme, sans rester sur l'envie de s'identifier à un ou à une enseignante. Il convient d'objectiver vos motivations réelles, d'illustrer par des arguments pertinents. Il s'agit de sortir des représentations enfantines « J'aime les enfants. », « Depuis toute petite, je voulais être enseignante. » ;
- Avoir une attitude et une posture positives et engagées ;
- Avoir réfléchi sur son degré de mobilité ;
- Convaincre d'être porteur de valeurs qui vous conduisent à vous présenter au CRPE ;
- Expliquer le choix du service public et le sens qui y est attribué ;
- Evoquer le rôle de l'école dans la réduction des inégalités ;
- Préparer cette partie. Ne pas lister, mais faire des liens et mettre en regard leurs motivations avec leur devenir ;
- Préparer la présentation devant un miroir pour mieux la structurer et utiliser les 5 minutes imparties.
- Structurer la présentation en lien avec des compétences acquises, et non une chronologie de stages par exemple ;
- Les candidats gagneront à préparer cet exposé et à s'entraîner en amont de l'oral afin de maîtriser le temps et de réguler certains tics de langage ;
- Les candidats devront veiller à établir des liens entre leurs expériences passées et le métier de professeur des écoles pour témoigner de leur capacité à se projeter dans ce nouveau métier ;
- Connaître les droits et devoirs d'un fonctionnaire

L'entretien qui suit l'exposé sur la motivation est l'occasion pour le candidat de donner à voir au jury un futur agent du service public d'éducation, portant les valeurs de ce service public.

Il faut rester humble et sincère en faisant preuve de conviction tout en étant réaliste sur le métier de professeur des écoles. Tous les parcours personnels et professionnels peuvent permettre de valoriser des éléments essentiels nécessaires à la prise en compte de la réalité des contextes d'exercice et à l'expression d'une analyse qui participe à la construction de gestes professionnels.

Il est nécessaire dans la communication de montrer un pouvoir de conviction. On attend de l'aisance dans la présentation et de la fluidité dans le discours.

En prenant appui sur votre parcours antérieur, vous devez montrer quelles connaissances, quelles compétences, quels savoir-faire, quels savoir-être... vous avez développés et qui vous seront utiles dans votre futur métier. Il faut donc également montrer ce que vous connaissez de celui-ci.

Vous devez montrer au jury que quel que soit votre parcours vous vous projetez dans la réalité du métier de professeur des écoles. Il faut également convaincre que vous portez les valeurs plus générales de la République.

6.2.4. Mises en situation professionnelle

Constats

Dix minutes sont consacrées au traitement de chacune des deux mises en situation professionnelle ; l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire.

Après la lecture de chaque situation, deux questions principales sont posées par le jury :

- Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des écoles, qui sont en jeu dans cette situation ?
- Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

Cette partie de l'épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de

l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Les candidats qui n'ont pas de temps de préparation doivent faire preuve d'attention, de réactivité dans la compréhension de la situation, et être capable de formuler des réponses cohérentes et pertinentes. Ils sont invités à mobiliser leur réflexion et leurs connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème identifié.

☞ Généralement les candidats ont eu des difficultés à répondre la première question concernant les valeurs et principes de la République et principes juridiques de la situation.

Les meilleurs candidats ont réussi à montrer des valeurs en adéquation avec celles attendues de futurs professeurs, dans les domaines du respect d'autrui, de lutte contre les discriminations, de l'égalité filles/garçons...

Les connaissances sur la laïcité sont insuffisantes, souvent uniquement reliées à la liberté de croyance. Certains peinent à identifier les valeurs de la République.

Les candidats ont peiné à faire référence aux textes institutionnels, une tendance à délayer le contenu des réponses pour gagner du temps, à énoncer des réponses courtes et/ou à se décharger de toute prise de décision en énonçant une réponse, indispensable mais insuffisante, du type : « j'en parle au directeur », « j'en réfère à ma hiérarchie. »

Conseils aux candidats :

Le jury propose aux candidats de suivre les conseils suivants :

- Prendre des notes par mots-clés pendant la lecture des énoncés des situations ;
- Identifier l'enjeu en caractérisant la nature de la situation ;
- Faire preuve de bon sens, sans rechercher nécessairement la référence à des textes ;
- Prendre le temps de construire sa réponse ;
- Problématiser la situation et s'efforcer de répondre clairement et de manière structurée aux deux questions mais sans répéter l'entièreté de l'énoncé ;
- Envisager le traitement de la situation en plusieurs temps, en considérant tous les paramètres ;
- Adapter les réponses à l'âge des élèves à l'aide d'exemples concrets ;
- Mettre en évidence le collectif en éclaircissant la place de chacun des acteurs de la communauté éducative ;
- Mieux relier les situations aux principes et valeurs impliqués ;
- Oser débuter la construction de sa réponse avec le jury. Réfléchir à haute voix permet au jury d'appréhender la capacité du candidat à reformuler et analyser la situation ;
- Penser à s'appuyer davantage sur les droits et devoirs du fonctionnaire pour justifier telle ou telle posture dans le traitement de la MSP, voire s'appuyer sur le référentiel de compétences du PE ;
- Ne pas être déstabilisé lorsque l'on traite de situations impliquant des personnels de l'école ne respectant pas leurs obligations de service ;
- Se projeter véritablement, anticiper sur le court terme : points de vigilance, préparation ;
- Savoir incarner les situations, dans l'expression, la posture surtout quand il s'agit de décrire les valeurs de la République, pour marquer l'engagement du candidat ;
- Eviter de « gagner du temps » par des périphrases ou reformulation qui n'apportent rien à la problématique ;
- Penser à la coéducation et la place des parents dans l'école.

Les questions du jury sont destinées à entrer dans un dialogue constructif et à permettre aux candidats de construire des solutions.

Les questions d'élargissement à partir des situations permettent d'appréhender la manière dont les candidats peuvent « s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et

stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) et faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. »

- ⇒ Le jury conseille aux candidats de prendre connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles, des lois Ferry, d'éléments du code de l'éducation, du vadémécum « la laïcité à l'école », la charte de la laïcité...
- ⇒ Les candidats doivent aborder une posture réflexive montrant autant de bon sens que de connaissance des textes. Les mots relatifs aux valeurs méritent d'être explicités (liberté....fraternité....)
- ⇒ - Le candidat évitera de multiplier les reformulations qui n'apportent pas d'éléments supplémentaires à la problématique questionnée.
- ⇒ Les commissions ont su valoriser les candidats qui ont fait preuve d'une communication authentique sans détours inutiles.

Le candidat gagnera à maîtriser les grands principes et l'architecture du système éducatif ainsi que le cadre réglementaire d'exercice ou du métier de professeur des écoles (obligations réglementaires de service, hiérarchie directe...)

7. Epreuve orale facultative de langue vivante

Les candidats disposent de 30 minutes pour préparer sachant qu'ils ont pu préparer une partie de la première partie tout au long de l'année L'académie accueille des candidats en anglais, en allemand, en espagnol, en italien : se sont présentés six candidats en allemand et trois en italien. La moyenne est de 13,5 en italien, de 12,75 en allemand. En anglais, choisi par la plupart des candidats : la moyenne est de 12,55 et en espagnol de 14,12.

Le jury émet deux hypothèses pour interpréter cette différence d'un point dans la moyenne : l'espagnol ferait plus l'objet d'un choix que l'anglais, qui pourrait être choisi plus par défaut, en tant que LV1 des candidats dans leur parcours scolaire et universitaire.

De plus, en espagnol un certain nombre de candidats ont expliqué lors de la première partie de l'épreuve avoir des origines espagnoles ou portugaises, et avoir encore des grands-parents ce qui leur permet d'entretenir des liens réguliers avec la langue.

Le jury a attribué, à plusieurs reprises, la note maximale de 20, quand les candidats avaient le niveau B2 requis et faisaient preuve d'une réflexion sur la didactique des langues étrangères déjà bien engagée ainsi qu'une proposition pédagogique adaptée au contexte.

Les candidats qui exploitent pleinement les 10 minutes sur les deux premières parties de l'épreuve sont valorisés. En revanche, le jury a sanctionné les candidats qui commettaient de nombreuses et grossières erreurs de langue, dès la première partie (présentation personnelle) alors que les candidats ont la possibilité de préparer en amont.

Toutefois, il ne suffit pas d'avoir un excellent niveau langue pour obtenir une note très élevée ; la seconde partie nécessite un minimum de connaissance des programmes et des modalités d'enseignement des langues vivantes à l'école maternelle et élémentaire (primauté de l'oral, séances brèves mais fréquentes ...)

7.1. Prestation des candidats sur la partie 1 de l'épreuve : se présenter et présenter les documents

Cette première partie de l'épreuve permet de mettre le candidat en confiance, puisqu'elle a fait l'objet d'une préparation. Toutefois, il est attendu que le candidat effectue une présentation riche, **et** structurée dans une langue étrangère travaillée tant du point de vue du lexique que de la syntaxe et de la phonologie, tout en gardant une certaine spontanéité. La maîtrise des temps **et** des accords est attendue

10 minutes exploitées pleinement par le jury pour un échange qui part des deux présentations pour élargir à l'enseignement des langues en général (en langue étrangère)

10 minutes maximum pour exploiter les documents : partie didactique (en français) : le candidat parle sans être interrompu

10 minutes maximum pour se présenter et présenter les documents (en langue étrangère) : le candidat parle sans être interrompu

Le jury recommande de préparer son oral en se chronométrant pour se rapprocher du temps imparti ou de s'entraîner devant un public pour améliorer l'aisance et la fluidité. La présentation durant 10 minutes, il ne faut pas hésiter à prendre du temps pour présenter son parcours (5 minutes par exemple). Le jury apprécie lorsque le candidat a su établir des liens entre son expérience personnelle et linguistique. Dans le cas contraire, il est difficile pour le candidat de dépasser quelques minutes seulement, sur les 10 minutes possibles, ce qui ne peut que lui faire perdre des points. Dans ce cas, il est possible d'étoffer la partie de présentation personnelle en abordant les thèmes suivants : famille, cursus, passions, sport, voyages ... Dans ce cas, il est préférable de se référer à des expériences réellement vécues car dans le cas contraire, le candidat s'expose à des difficultés lors des échanges avec le jury. Le candidat peut également compléter en indiquant ce qui le motive à enseigner la langue présentée à l'école.

Les candidats devraient se saisir de la possibilité qui leur est offerte de se référer à leurs notes dès cette première étape de l'épreuve.

Les candidats peuvent expliquer le goût pour la langue et la culture qu'ils ont choisie (allemand, anglais, espagnol, italien). Les candidats qui ont fait un parallèle entre leurs expériences et leur motivation à enseigner ont souvent fait de très bonnes présentations. Cette partie a été particulièrement bien investie cette année ; les candidats ayant bien préparé cette partie en ont tiré une forte plus-value.

Le jury a apprécié quand le candidat expose ses représentations du métier, aborde les compétences du référentiel métier et indique quelles qualités il requiert. Il apprécie également que le propos repose sur un ancrage institutionnel.

La présentation des documents, même si les candidats ne les découvrent que le jour de l'épreuve, peut être préparée en amont, avec des termes attendus « extrait de... » (an extract from.. « « fragmento de » « programmes », albums de jeunesse, manuels (textbook), cadre européen de référence pour les langues, ... ; qui doivent être connus dans la langue étrangère.

Le jury attend des candidats qu'ils établissent un lien entre les documents proposés lorsqu'il y en a plusieurs et ciblent les enjeux des documents proposés. Certains candidats se limitent à une simple description ou à une traduction des documents voire à une description sélective et sommaire des documents. Les sujets se prêtent souvent à une problématisation, qui n'est que trop rarement présentée. Les extraits des programmes, des guides qui sont publiés sur Eduscol sont souvent survolés et peu mis en relation avec le second document.

Les candidats peuvent s'autoriser à avoir un regard critique sur les documents proposés (extrait de blog, hymne « God save the Queen ») et en proposer une exploitation partielle , dès lors que le choix est argumenté. La capacité à avoir une vision critique des documents est peu mobilisée.

Pour ce qui relève de la qualité de la langue, le jury attend des candidats qu'ils s'expriment dans une langue claire et en utilisant des structures complexes comme l'exige le niveau B2 du CECRL. Toutefois, il est recommandé aux candidats de s'entraîner en amont à l'utilisation de ces structures.

Il est demandé d'apporter plus d'attention à l'accentuation des syllabes et à la prononciation de certains sons et recommandé de préparer en amont des éléments de vocabulaire en pédagogie et didactique des langues.

Enfin, il est recommandé de s'appuyer sur un dictionnaire bilingue pour pouvoir y trouver le lexique manquant à la description de certains documents, comme notamment des premières de couvertures d'albums. Toutefois, quand le candidat procède à une telle recherche, il doit vérifier que la traduction retenue corresponde bien au sens du mot recherché, quand ce mot est polysémique (ex : en espagnol materia ne traduit pas le mot matière en français, quand il est utilisé au sens de discipline). Les candidats qui s'appuient sur la langue française pour pallier leur manque de lexique ou qui traduisent de manière hasardeuse dans la langue étrangère des termes en pariant sur un mot proche sont pénalisés. En espagnol, la prononciation « à l'anglaise » des mots espagnol à finale en -ción (recomendación) n'est pas acceptable.

Une vigilance est nécessaire pour l'accentuation des mots transparents (en anglais et [en italien](#)) , de même que cette vigilance doit s'exercer, toujours en anglais sur la prononciation des -S/-ES des substantifs au pluriel ou des verbes à la 3ème personne du singulier, en anglais.

En anglais, ont été observées de façon récurrente des erreurs telles que les h parasites, les s non prononcés (ou s parasite), les mots en -al (animal), les terminaisons -ed, le terme « pupil » mal prononcés. La maîtrise des verbes irréguliers est attendue, ainsi que celle des verbes à particules ; certaines confusions de sens apparaissent irrecevables à ce niveau (to teach / to learn ; remember / remind ...) Il convient d'être attentif à la prononciation de certains mots courants notamment (primary school, childrens ...), de certaines voyelles (comme la lettre i) et de ne pas oublier l'article devant UK, USA. En anglais, « for » suivi d'un nom veut dire "pour" (for the teacher) mais cela n'est pas le cas quand il est suivi d'un verbe (« for read » n'existe pas, il faut dire « to read » ou « in order to read »). Les candidats doivent savoir dire « il y a ». Ils doivent connaître la différence entre « during » et « for ». Ils devraient connaître les équivalents des mots collège et lycée.

Les candidats éviteront l'utilisation de « wanna » ou « gonna » lors d'un oral de concours. Il s'agit également de prendre garde à ne pas calquer l'anglais sur le français : manuel scolaire se traduit par « textbook » et non « manual » .

En espagnol, on veillera tout particulièrement à la concordance des temps et à l'emploi du subjonctif quand il est requis.

En allemand, il peut être compliqué de comprendre les candidats quand le verbe, placé à la fin de la subordonnée, est oublié.

En italien, on veillera au niveau de langue (éviter le familier « stacosa » au lieu de « questa cosa »), à l'accentuation tonique (periodo ou piacere), aux pièges liés à la transparence de la langue : (ogni corsi » au lieu de « ogni lezione » « sequenza » au lieu d'« unità ») aux accords : (« scuole francese » au lieu de le « scuole francesi »)

Il est à noter que certains candidats qui n'ont pas pu faire un séjour dans un pays étranger où on parle la langue dans laquelle ils présentent l'épreuve s'expriment dans une langue excellente, ponctuée de peu d'erreurs lexicales ou syntaxiques, contrairement à certains candidats qui ont pu séjourné longuement ou à diverses reprises dans un pays étranger et qui sont « piégés » par leur aisance à l'oral sans interroger le niveau de langue attendu le jour du concours.

Si le jury est bienveillant, il est nécessaire de préciser qu'il est quasi impossible de gagner des points dans cette épreuve quand on a un niveau A2, qui plus est si on a à peine le niveau A1, ce qui est le cas des candidats les plus mal notés. Pour ces candidats, l'épreuve en devient une au sens littéral du terme et le jury s'interroge sur la pertinence de s'y inscrire en termes de confiance avant les deux autres épreuves orales

7.2. Prestation des candidats sur la partie 2 de l'épreuve : partie didactique

Certains candidats qui ont pu observer voire mettre en œuvre des séances de langue vivante étrangère en classe arrivent à ancrer plus facilement leurs propositions dans le réel. Ils Ceux qui ont été capables de prendre de la distance entre ce qu'ils voient dans les écoles où ils sont allés et les attendus, ont été valorisés.

A ce titre, certains candidats n'ont pas entrevu l'importance de l'entame et de la clôture de séance pour une discipline en langue étrangère qui s'intercale dans une journée de 6 heures entre d'autres matières, toutes enseignées en français.

Le jury préconise de préciser le niveau de classe choisi pour la déclinaison pédagogique des documents proposés. Il est ensuite nécessaire de présenter les objectifs de la séquence ou de la séance et de penser à bien mettre en avant le / les objectifs culturels lors de la présentation. Il apprécie que le propos soit structuré par l'utilisation de connecteurs de temps ou de logique.

Dans la limite du temps de préparation imparti, les candidats doivent essayer de proposer une mise en œuvre détaillée soit de la séquence soit d'une des séances de la séquence. Les propositions pédagogiques doivent être ciblées avec des exemples de mise en œuvre précis et concrets. Les activités proposées doivent donner aux élèves les outils pour réaliser la tâche finale.

Il serait intéressant que les candidats illustrent, dans cette partie, leur proposition d'exploitation pédagogique par des exemples concrets :

- Consignes données
- Activités proposées aux élèves,
- Productions d'élèves attendues
- Supports pour les mises en activité.
- Modalités de passation des consignes (gestuelle ...)

La place de l'élève et sa part d'activité sont souvent évoquées de manière superficielle et la place de l'enseignant et son rôle sont trop souvent peu précis. Les candidats ont à poursuivre leur réflexion sur la progressivité dans la séquence d'apprentissage composée de plusieurs séances. Une séquence va au-delà d'une succession d'activités pédagogiques proposées aux élèves qui ne sont pas mises en lien. Certains candidats ont pu faire part des modalités d'évaluation formative ou sommative de la séance ou de la séquence, ce qui a été valorisé par le jury. Pour certains candidats, la partie évaluation n'est pas du tout évoquée.

Les candidats sont invités à se constituer un corpus de ressources authentiques, varié (livres, chansons, jeux de cour...). A ce titre, il semble indispensable de profiter de l'année de préparation du concours pour consulter des manuels, des guides du maître et le site de CANOPE, par exemple.

Peu de candidats pensent à proposer une partie sur la phonologie, ou à intégrer la langue authentique dans les activités proposées (recours à des ressources) ce qui est d'autant plus dommageable quand la tâche finale évoquée est évaluée à l'oral. Les candidats doivent être attentifs à proposer une tâche finale en adéquation avec les objectifs de séance annoncés ainsi qu'avec la progressivité décrite.

Les candidats les plus valorisés sont ceux qui ont privilégié l'approche actionnelle à travers des étapes impliquant des activités de communication (réception, production, interaction). A l'inverse, une entrée par l'approche lexicale est pénalisée. Cette approche actionnelle n'est pas connue de tous.

Certains doutent du bien-fondé de recourir à des supports authentiques. De même, afin de profiter pleinement des 10 minutes prévues, le candidat peut proposer, par exemple, des activités complémentaires, des activités inter disciplinaires, ou des exemples de différenciation...

Quelques candidats ne connaissent ni les programmes en LV de l'école primaire, ni les documents de référence (CERCL, Guide Oser les langues vivantes étrangères à l'école). Le jury encourage les candidats à prendre connaissance des documents d'accompagnement qui sont très concrets mais aussi des modalités de valorisation des langues vivantes étrangères : écoles EMILE, semaine des langues ...

7.3. Prestation des candidats sur la partie 3 de l'épreuve : échanges avec la commission

Les candidats développent majoritairement leurs réponses de façon satisfaisante. Toutefois, il ne faut pas hésiter à prendre le temps de construire sa réponse, si besoin, afin d'éviter de s'arrêter pour chercher ses mots. Prendre le temps de la réflexion, c'est aussi éviter des réponses trop hâtives où les fautes de langue s'accumulent, à un moment de l'épreuve où la fatigue commence à se faire sentir.

Certains mots sont dits en français alors que l'équivalent anglais devrait être connu (Ex : ATSEM/TA).

Même s'ils sont en difficulté, les candidats entrent dans l'échange, ce qui est apprécié, sauf dans le cas, déjà indiqué de candidats qui ne dépassent pas le niveau A1.

Au cours de l'année de préparation, les candidats pourront s'interroger utilement sur les notions de progressivité, le nécessaire travail en équipe, la restitution du travail aux parents dans une discipline pour laquelle le travail mené se fait majoritairement à l'oral.

7.4. Qualité de l'expression orale en français

Le niveau de langue est très correct dans l'ensemble. Il est important de veiller aux élisions de la négation. On évitera toutefois d'utiliser des termes ou expressions en langue française enchaînés dans le propos tenu en langue étrangère ou un changement de langue au sein d'une même phrase (Ex : une activité de warm-up) . La langue parlée par l'enseignant doit être modélisante : à cette fin, le jour de l'examen, on bannira les phrases de type « Je vais leur proposer un truc sympa ». De même, il convient absolument d'éviter les interjections telles « cool », « ça marche », « nickel » dans les parties moins formelles avec le jury (dans la salle, avant le début de l'épreuve ou à la fin). Même si les candidats sont plus à l'aise en français, il leur est demandé de veiller à avoir un débit de parole adapté à une épreuve de concours, c'est-à-dire pas trop rapide.

7.5. Posture du candidat

Le jury est attentif à la posture du candidat : le métier de professeur des écoles a aussi une fonction de représentation qui requiert un langage modélisant et une posture éthique et déontologique adaptée. Certains candidats sont envahis par le stress et l'expriment ouvertement au jury par des expressions orales qui viennent parasiter l'ensemble du discours (par exemple : « Oh mince... », « Je ne sais pas trop » ou « Je pars dans tous les sens... »).

7.6. Exemple de questions posées

Les premières questions portent généralement sur la présentation personnelle pour permettre au candidat de rentrer plus facilement dans l'échange. Les questions pédagogiques et didactiques visent à identifier si le candidat est capable de transposer la séance dans un autre cycle ou de l'interroger sur les outils à utiliser.

Le jury peut poser des questions autour de la phonologie, du culturel, de la pratique de la langue en classe, des activités langagières, sur la mise en œuvre de la séquence.... Le jury interroge également sur la prise en compte des difficultés des élèves, sur l'usage du numérique, la place de l'écrit ou l'utilisation possible de la langue étrangère dans le cadre de l'enseignement d'autres matières, sur l'évaluation et sur le lien avec le collège.

Des questions peuvent être posées sur l'éveil à la diversité linguistique au cycle 1. Il est à noter que certains sujets portent uniquement sur le cycle 1.

Beaucoup de candidats peinent à proposer des activités qui permettent aux élèves de mémoriser le lexique ; ils ont en revanche, la plupart du temps, une idée assez précise du nombre de mots nouveaux que les élèves peuvent retenir selon leur âge. Le jury peut alors poser des questions sur des jeux qui favoriseraient la mémorisation du lexique. Sur ce point, les réponses se réduisent le plus souvent à la répétition.

Le jury peut interroger les candidats sur quelques concepts tels la métacognition ou sur la pratique des rituels et l'utilisation de la traduction en cours de langue. Les candidats peuvent être interrogés sur les connaissances concernant des dispositifs tels que : eTwinning, EMILE, la semaine des langues....

Conclusion générale

Le jury du concours 2025 tient à saluer l'engagement des candidats et la qualité de nombreuses copies, reflet d'une préparation sérieuse et d'un réel investissement dans le métier d'enseignant. Les épreuves ont néanmoins confirmé des écarts marqués entre les candidats, en particulier dans la maîtrise de la langue française, la rigueur du raisonnement et la précision des connaissances disciplinaires. L'exigence du CRPE repose autant sur la solidité des savoirs que sur la capacité à les mobiliser avec clarté, méthode et discernement. Le futur professeur des écoles doit conjuguer maîtrise disciplinaire, compréhension didactique et posture réflexive. Le jury encourage ainsi les candidats à poursuivre une préparation équilibrée, nourrie de lectures, d'exercices et de mises en situation, en gardant à l'esprit que la réussite au concours n'est qu'une étape vers l'excellence professionnelle. Enfin, la maîtrise de la langue et l'exemplarité dans l'expression demeurent le socle de la crédibilité de l'enseignant et la première exigence du service public d'éducation.